

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1716 23 août 2010

SOMMAIRE

Aberdeen Balanced Lux 1 S.à r.l 82361	H2D	32356
Aberdeen Property Investors (General	Iceo Parallel	32355
Partner) S.à r.l 82361	iii European Property SICAV-FIS8	32361
Aberdeen Real Estate Holding Company	Medfort S.à r.l	32365
Luxembourg S.àr.l 82362	Nauticalux S.A	32368
Aberdeen Shopping 1 S.à r.l 82362	Olico Investments S.à r.l	32368
Abhaya S.à r.l	Opera - Participations Sca	32368
AB Sciex Finance S.à r.l 82366	Oquendo (SCA) SICAR	
Achab Holding S.A	PO Participations S.A	
Adilev Holding S.A	Stugan S.A	
Aircraft Systems S.A 82366	Sunmoon S.A	
Aircraft Systems S.A 82367	TCW/Crescent Mezzanine Partners IVB	
AI Sub Silver S.A82364	(Luxembourg) S.à r.l	32326
Aleph Sailing Holdings S.à r.l 82364	TCW/Crescent Mezzanine Partners IV	
Alter Domus Liquidation Services S.à r.l.	(Luxembourg) S.à r.l	12323
82365	TD Aktiengesellschaft	12326
AmCredit Funding (Luxembourg) S.A 82365	Team Trade S.A	32322
AMO Holding 17 S.A 82359	Tech & Trade 8	32354
AMO Holding 18 S.A 82361	The Family of N & J Rothschild S.A 8	32355
Areff LP Holding S.à r.l 82365	Time Power Advantage	32355
ArvinMeritor Investment (Luxembourg)	Tovimmo Sàrl	32355
Limited82366	Tovimmo Sàrl	32355
Atao Licensing S.A	Verdandi Holding S.à r.l	32356
Avaloq Luxembourg S. à r.l 82360	Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l.	
Bain Capital Everest Manager Holding		12356
SCA82326	Westra Investments S.A	12358
Bain Dollarama (Luxembourg) One 82367	Wisley S.A 8	32359
Bat'lde Soparfi S.A 82362	Yarmot s.à r.l	32359
Berkshire S.A	Yoble Holding S.A	32360
BWI Company Limited S.A 82367	Yoble Holding S.A	32359
energie-pass.lu S.à r.l82360	Zurich Group Funding Luxembourg S.A.	
Foodtechs 82323		32360
GSO Domestic Capital Funding (Luxem-		
bourg) S.à r.l 82322		



Stugan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Beatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 127.142.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085944/10.

(100095376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Sunmoon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUNMOON S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010085946/12.

(100095106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Team Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 16, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 90.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Document faisant l'objet du complément:

Référence: L090120469.04

Date: 03/08/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Commissaire aux comptes

Référence de publication: 2010085948/15.

(100095126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

GSO Domestic Capital Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.824.

Extrait des résolutions écrites date du 18 mai 2010

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de M. Fan George, né le 02 mars 1970 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 280 Park Avenue, bâtiment East 11 ^{eme} étage,10017 New York, Etats-Unis d'Amérique à la fonction de gérant de catégorie A avec effet au 18 mai 2010.
- De nommer Mme. Beeney Marisa, né le 30 décembre 1970 au Missouri, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 280 Park Avenue, 11 ^{eme} étage,10017 New York, Etats-Unis d'Amérique à la fonction de gérant de catégorie A avec effet au 18 mai 2010 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juillet 2010.

Référence de publication: 2010086150/17.

(100095894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.



TCW/Crescent Mezzanine Partners IV (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 117.387.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

TCW/Crescent Mezzanine Partners IV (Luxembourg) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2010085950/15.

(100095136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Foodtechs, Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 154.287.

STATUTS

L'an deux mille dix, le neuf juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.-SIMERA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg au Mémorial C sous la section B numéro 152604;
- 2.-VERRIER S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg au Mémorial C sous la section B numéro 152603;

tous deux ici représentés par Monsieur Joe THIELEN, juriste, demeurant à L1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, en vertu de procurations données sous seing privé à Luxembourg, le 07 juillet 2010.

Les prédites procurations, paraphées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Art. 1 er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «FOODTECHS».

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Lorsque des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers la fabrication et la vente de sandwichs et la distribution de boissons non alcooliques.

La société exercera son activité sous réserve des autorisations administratives éventuellement requises en la matière.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente deux mille euros (32.000.-EUR) divisé en 100 (cent) actions de trois cent vingt euros (320.-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.



Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un ou deux administrateurs seulement.

Au cas où la société est administrée par un seul administrateur, celui-ci porte le titre d'administrateur unique et reste en fonction jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au Conseil d'Administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique pour le cas ou il n'existe qu'un seul actionnaire, en cas d'un conseil d'administration par la signature de deux administrateurs, sinon par la signature de l'administrateur-délégué ou de toute personne à qui un mandat spécial aura été donné dans le cadre de cette délégation.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside est prépondérante. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

- **Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier pour se finir le trente-et-un décembre.
- **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions prescrites par la loi.

- Art. 12. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.
- **Art. 13.** La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.



Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les parties comparantes pré qualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1 SIMERA S.A., prénommée, actions	50
2 VERRIER S.A, prénommée, actions	50
TOTAL: actions	100

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces à concurrence de 100% par les souscripteurs moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de 32.000.-EUR (trente-deux mille euros) se trouve dés à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

A cet égard, le notaire instrumentant a rendu attentif les parties comparantes aux dispositions légales régissant les actions qui ne sont pas libérées intégralement, et la partie comparante a déclaré en avoir compris tous les effets.

Dispositions transitoires

- 1. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour se terminer le trente-et-un décembre 2010
- 2. Pour la première fois, le président du conseil d'administration est désigné lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille deux cent euros (1.200 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentants l'intégralité du capital social, se considérants comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur DEROUAZ Cyrille (ingénieur), né à Thionville, le 31/10/1972, demeurant à F-57100 Thionville, 40 boucle des semailles.
- b) Madame DEROUAZ Maria, femme au foyer, né à Thionville, le 08/09/1972, demeurant à F-57100 Thionville, 40 boucle des semailles.
 - c) Cédric POTUT, employé, né le 31 mars 1978 à Thionville domicilié à 71 rue de Longwy, F-57100 Thionville
 - 2.- Est nommé à la fonction d'administrateur-délégué pour une durée indéterminée:

Monsieur Cyrille DEROUAZ, prénommé, lequel pourra engager la société par sa seule signature.

3.- Le siège social de la société est établi à L-1221 Luxembourg, 207 rue de Beggen.

DONT ACTE.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débuter l'activité de la société présentement constituée.

Fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.THIELEN, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31165 Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.



Luxembourg, le 17 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095555/147.

(100107119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

TCW/Crescent Mezzanine Partners IVB (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 117.386.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

TCW/Crescent Mezzanine Partners IVB (Luxembourg) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2010085951/15.

(100095138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

TD Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 101.580.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010085952/11.

(100095493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Bain Capital Everest Manager Holding SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 39.976,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 153.537.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of June.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of BAIN CAPITAL EVEREST MANAGER HOLDING SCA, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.537, incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, aforementioned, dated 3 June 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The Meeting is chaired by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Grégory Beltrame, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Nicolas Marchand, lawyer, with professional address in Luxembourg.

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting).

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the limited shareholder and the general partner shareholder of the Company (collectively referred to as the Shareholders) present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list signed ne varietur by the Board of the Meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, the entire share capital of the Company is represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is the following:



- 1. waiver of the convening notices;
- 2. waiver of the preferential subscription rights;
- 3. introduction of the United States dollar (USD) as accounting currency of the Company effective as at the date hereof at the European Central Bank closing spot available at 15 June 2010 (i.e. EUR 1 to USD 1.2249);
- 4. conversion of the share capital currency from euro (EUR) to United States dollar (USD) effective as at the date hereof at European Central Bank closing spot available at 15 June 2010 (i.e. EUR 1 to USD 1.2249);
- 5. reduction of the Company's corporate capital by an amount of seventy-three thousand four hundred ninety-six United States dollars forty-five cents (USD 73,496.45) by way of the redemption and the subsequent cancellation by the Company of all of its shares and acknowledgement that, as a consequence thereof, the share capital of the Company set at zero United States dollar (USD 0.-);
 - 6. creation of new classes of ordinary shares;
- 7. increase of the share capital of the Company from its current amount of zero United States dollar (USD 0.-), to an amount of thirty-nine thousand nine hundred seventy-six United States dollars (USD 39,976.-) by way of the creation and issue of (i) one hundred (100) GP shares, (ii) six hundred fifty thousand (650,000) class A ordinary shares, (iii) six hundred fifty thousand (650,000) class B ordinary shares, (iv) six hundred fifty thousand (650,000) class C ordinary shares, (v) six hundred fifty thousand (650,000) class B ordinary shares, (vi) six hundred fifty thousand (650,000) class E ordinary shares, (vii) six hundred fifty thousand (650,000) class E ordinary shares, (viii) sixteen thousand two hundred fifty (16,250) class H ordinary shares, (x) sixteen thousand two hundred fifty (16,250) class I ordinary shares, (xi) sixteen thousand two hundred fifty (16,250) class I ordinary shares, (xii) sixteen thousand two hundred fifty (16,250) class L ordinary shares, with a nominal value equal to one cent of United States dollar (USD 0.01) each (together the New Shares);
 - 8. subscription for and payment of the New Shares to be issued by the Company as specified in item 7. above;
 - 9. amendment of the corporate object of the Company which should forthwith read as follows:
- "**Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose".

- 10. subsequent amendment and full restatement of the articles of association of the Company (the Articles);
- 11. amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer and/or employee of Loyens & Loeff Luxembourg to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant existing registers of the Company and creation of the new register(s), as the case may be;
 - 12. powers and authorisations; and
 - 13. miscellaneous.

After the foregoing agenda was duly examined and after deliberation, the Meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

The entirety of the Company's corporate capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting acknowledges that the Shareholders resolved to waive to their preferential subscription right as defined under article 32-3 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Third resolution

The Meeting resolves to introduce the United States dollar (USD) currency as official and accounting currency of the Company with retroactive effect as of the date of incorporation of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves that the Company adopts the United States dollar (USD) as the currency of its share capital effective as of the date hereof.



The Meeting resolves to use for such a purpose the European Central Bank closing spot available at 15 June 2010 (i.e. EUR 1 to USD 1,2249).

Proof of the above exchange rate has been given to the notary through financial publication that will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the Board of the Meeting and the notary.

Fifth resolution

The Meeting resolves to reduce the Company's corporate capital by an amount of seventy-three thousand four hundred ninety-six United States dollars and forty-five cents (USD 73,496.45) by way of the redemption and the subsequent cancellation by the Company of all of its shares and acknowledgement that, as a consequence thereof, the share capital of the Company set at zero United States dollar (USD 0.-);

As a result of the share capital reduction:

- an amount of one United States dollar (USD 1.-) will be paid in cash to the general partner of the Company; and
- the aggregate amount of seventy-three thousand four hundred ninety-five United States dollars and forty-five cents (USD 73,495.45) will be allocated as a debt of the Company towards both the limited shareholder and the general partner shareholder, pro rata of their respective holding of shares of the Company.

Sixth resolution

The Meeting resolves to create (i) one (1) class of general partner shares, each having a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0,01), (ii) twelve (12) classes of ordinary shares denominated in alphabetical order from A to L, each having a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0,01), all these classes of shares having the rights and obligations specified in the below tenth resolution and (iii) a share premium account in relation to each of the ordinary classes of shares.

Seventh resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of zero United States dollar (USD 0.-), to an amount of thirty-nine thousand nine hundred seventy-six United States dollars (USD 39,976.-) by way of the creation and issue of three million nine hundred ninety-seven thousand six hundred (3,997,600) New Shares, of the following classes each having a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0,01), and having the rights and obligations specified in the tenth resolution:

- one hundred (100) general partner shares;
- six hundred fifty thousand (650,000) class A ordinary shares;
- six hundred fifty thousand (650,000) class B ordinary shares;
- six hundred fifty thousand (650,000) class C ordinary shares;
- six hundred fifty thousand (650,000) class D ordinary shares;
- six hundred fifty thousand (650,000) class E ordinary shares;
- six hundred fifty thousand (650,000) class F ordinary shares;
- sixteen thousand two hundred fifty (16,250) class G ordinary shares;
- sixteen thousand two hundred fifty (16,250) class H ordinary shares;
- sixteen thousand two hundred fifty (16,250) class I ordinary shares;
- sixteen thousand two hundred fifty (16,250) class | ordinary shares;
- sixteen thousand two hundred fifty (16,250) class K ordinary shares; and
- sixteen thousand two hundred fifty (16,250) class L ordinary shares.

Eighth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

- 1. Bain Capital Everest Manager, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.530, here represented by Nicolas Marchand, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for the one hundred (100) general partner shares of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each, and to fully paid them up by a contribution in cash consisting in a payment of an aggregate amount of one United States dollar (USD 1.-) to be allocated to the share capital of the Company;
- 2. Bain Capital Europe Fund III, L.P., an exempted limited partnership registered in the Cayman Islands under number WK-22809, having its registered office at Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, here represented by Nicolas Marchand, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares



to subscribe for two hundred ninety-seven thousand eight hundred forty-one (297,841) shares of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and to fully paid them up by a contribution in cash consisting in a payment of an aggregate amount of two hundred ninety seven millions eight hundred forty one thousand United States dollars (USD 297,841,000.-), which have to be allocated as follows:

- seventeen thousand eight hundred seventy United States dollars and forty-six cents (USD 17,870.46) to be allocated to the share capital of the Company; and
- two hundred ninety-seven millions eight hundred twenty-three thousand one hundred twenty-nine United States dollars and fifty-four cents (USD 297,823,129.54) to be splitted equally between the share premium accounts of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company.
- 3. Bain Capital Fund X, L.P., an exempted limited partnership registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number WK-20846, having its registered office at Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, here represented by Nicolas Marchand, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for two hundred ninety-seven thousand four hundred ninety-three (297,493) shares of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and to fully paid them up by a contribution in cash consisting in a payment of an aggregate amount of two hundred ninety-seven millions four hundred ninety-three thousand United States dollars (USD 297,493,000), which have to be allocated as follows:
- seventeen thousand eight hundred forty-nine United States dollars and fifty-eight cents (USD 17,849.58) to be allocated to the share capital of the Company; and
- two hundred ninety-seven millions four hundred seventy-five thousand one hundred fifty United States dollars and forty-two cents (USD 297,475,150.42) to be splitted equally between the share premium accounts of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company.
- 4. Dow Europe Holding B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap) governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at Herbert H. Dowweg 5, 4542 NM Hoek, the Netherlands, registered with the Dutch trade register of the Chambers of Commerce (Kamers van Koophandel) under number 2108156, here represented by Marc Loesch, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for forty-eight thousand seven hundred and fifty (48,750) shares of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each and to fully paid them up by a contribution in cash consisting in a payment of an aggregate amount of forty-eight millions seven hundred fifty thousand United States dollars (USD 48,750,000.-), which have to be allocated as follows:
- two thousand nine hundred and twenty-five United States Dollars (USD 2,925-) to be allocated to the share capital of the Company; and
- forty-eight millions seven hundred forty-seven thousand and seventy-five United States dollars (USD 48,747,075.-) to be splitted equally between the share premium accounts of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company.
- 5. BCIP Associates IV, L.P., a limited partnership registered with the Registrar of Limited Partneships of the Cayman Islands under number WK 22784, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands, here represented by Nicolas Marchand, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for two thousand ninety-two (2,092) shares of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each and to fully paid them up by a contribution in cash consisting in a payment of an aggregate amount of two millions ninety-two thousand United States dollars (USD 2,092,000.-), which have to be allocated as follows:
- one hundred twenty-five United States dollars and fifty-two (USD 125.52) to be allocated to the share capital of the Company; and
- two millions ninety-one thousand eight hundred seventy-four United States dollars and forty-eight cents (USD 2,091,874.48-) to be splitted equally between the share premium accounts of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company.
- 6. BCIP Associates IV-B, L.P., a limited partnership registered with the Registrar of Limited Partne rships of the Cayman Islands under number WK 22783, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands, here represented by Nicolas Marchand, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for four hundred fifty (450) shares of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each and to fully paid up them by a contribution in cash consisting in a payment of an aggregate amount of four hundred fifty thousand United States dollars (USD 450,000.-), which have to be allocated as follows:
 - twenty-seven United States dollars (USD 27.-) to be allocated to the share capital of the Company; and
- four hundred forty-nine thousand nine-hundred seventy-three United States dollars (USD 449,973.-) to be splitted equally between the share premium accounts of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company.



- 7. BCIP Trust Associates IV, L.P., a limited partnership registered with the Registrar of Limited Partneships of the Cayman Islands under number WK 22805, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands, here represented by Nicolas Marchand, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for seven hundred seventy-six (776) shares of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each and to fully paid them up by a contribution in cash consisting in a payment of an aggregate amount of seven hundred seventy-six thousand United States dollars (USD 776,000.-), which have to be allocated as follows:
- forty-six United States dollars and fifty-six cents (USD 46.56-) to be allocated to the share capital of the Company;
- seven hundred seventy-five thousand nine hundred fifty-three United States dollars and forty-four cents (USD 775,953.44-) to be splitted equally between the share premium accounts of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company.
- 8. BCIP Trust Associates IV-B, L.P., a limited partnership registered with the Registrar of Limited Partneships of the Cayman Islands under number WK 22806, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands, here represented by Nicolas Marchand, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for ninety-eight (98) shares of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each and to fully paid them up by a contribution in cash consisting in a payment of an aggregate amount of ninety-eight thousand United States dollars (USD 98,000.-), which have to be allocated as follows:
 - five United States dollars and eighty-eight cents (USD 5.88-) to be allocated to the share capital of the Company; and
- ninety-seven thousand nine hundred ninety-four United States dollars and twelve cents (USD 97,994.12-) to be splitted equally between the share premium accounts of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company.
- 9. Randolph Street Investment Partners, L.P. 2008 DIF, a limited partnership registered with the Secretary of State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, United States of America, here represented by Nicolas Marchand, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for one thousand five hundred (1,500) shares of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each and to fully paid them up by a contribution in cash consisting in a payment of an aggregate amount of one million five hundred thousand United States dollars (USD 1,500,000.-), which have to be allocated as follows:
 - ninety United States dollars (USD 90-) to be allocated to the share capital of the Company; and
- one million four hundred ninety-nine thousand nine hundred and ten United States dollars (USD 1,499,910.-) to be splitted equally between the share premium accounts of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company.
- 10. Christopher Pappas, born on 8 March 1955, having its professional address at 615 East Drive, Sewickley, PA, United States of America, here represented by Nicolas Marchand, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for:
- a. one thousand (1,000) shares of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each and to fully paid up them by a contribution in cash consisting in a payment of an aggregate amount of one million United States dollar (USD 1,000,000.-), which have to be allocated as follows:
 - sixty United States dollars (USD 60) to be allocated to the share capital of the Company; and
- nine hundred ninety nine thousand nine hundred and forty United States dollars (USD 999,940.-) to be splitted equally between the share premium accounts of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company.
- b. sixteen thousand two hundred fifty (16,250) shares of each of the ordinary classes of shares going from G to L of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each and to fully paid up them by a contribution in cash consisting in a payment of an aggregate amount of nine hundred seventy-five United States dollars (USD 975.-) to be allocated to the share capital of the Company.

As a result of the above subscriptions and payments, a total amount of six hundred fifty million nine hundred and seventy-six United States dollars (USD 650,000,976.-) has been paid and is at the disposal of the Company, evidence of which has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Ninth resolution

The Meeting resolves to amend of the corporate object of the Company which should forthwith read as follows:

"Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.



The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose".

Tenth resolution

The Meeting, upon presentation of the justifying report of the Board of Directors, pursuant to article 32-3 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, resolves to create an authorised share capital of forty-six thousand five-hundred United States dollars (USD 46,500.-).

The Meeting resolves to subsequently amend and fully restate the Articles which should forthwith read as follows:

"Chapter I - Name - Registered office - Duration - Object

Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "Bain Capital Everest Manager Holding S.C.A." (hereinafter the "Company").

Registered Office. The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the General Partner. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent, which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the communication between such office and Persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Purpose. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Shareholders Liability. The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company. The other shareholders (for the avoidance of doubt, not including the General Partner), being the holder(s) of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Chapter II. - Share capital, Shares

Corporate Capital. Subscribed Capital.

The subscribed capital of the Company is set at thirty-nine thousand nine hundred seventy-six United States dollars (USD 39,976.-) represented by fully paid-up shares, consisting of:

650,000 Class A Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

650,000 Class B Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

650,000 Class C Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

650,000 Class D Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

650,000 Class E Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each

650,000 Class F Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

16,250 Class G Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

16,250 Class H Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

16,250 Class I Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

16,250 Class J Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

16,250 Class K Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

16,250 Class L Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each; and



100 General Partner Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each.

The shareholders may decide to create reserves and/or share premium accounts which may be connected to any or all classes of shares as set out above and to which any premium paid on any shares in addition to its par value is transferred. The amount of the premium accounts may be used for the purpose of the redemption of any class(es) of shares as per article 6.15 of the Articles, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The Class A Ordinary Shares.

Description. All Class A Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class A Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class A Ordinary Shares. All Class A Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A Ordinary Shares is reduced.

Voting Rights. Each Class A Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

The Class B Ordinary Shares.

Description. All Class B Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class B Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class B Ordinary Shares. All Class B Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of Class B Ordinary Shares is reduced.

Voting Rights. Each Class B Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

The Class C Ordinary Shares.

Description. All Class C Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class C Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class C Ordinary Shares. All Class C Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of Class C Ordinary Shares is reduced.

Voting Rights. Each Class C Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

The Class D Ordinary Shares.

Description. All Class D Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class D Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class D Ordinary Shares. All Class D Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of Class D Ordinary Shares is reduced.

Voting Rights. Each Class D Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

The Class E Ordinary Shares.

Description. All Class E Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class E Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class E Ordinary Shares. All Class E Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of Class E Ordinary Shares is reduced.

Voting Rights. Each Class E Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

The Class F Ordinary Shares.

Description. All Class F Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class F Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class F Ordinary Shares. All Class F Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of Class F Ordinary Shares is reduced.

Voting Rights. A Class F Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which share-holders have the right to vote..

The Class G Ordinary Shares.

Description. All Class G Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class G Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class G Ordinary Shares. All Class G Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by



the Company shall, if the General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of Class G Ordinary Shares is reduced.

Voting Rights A Class G Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which share-holders have the right to vote.

The Class H Ordinary Shares.

Description. All Class H Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class H Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class H Ordinary Shares. All Class H Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of Class H Ordinary Shares is reduced.

Voting Rights. A Class H Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which share-holders have the right to vote.

The Class I Ordinary Shares.

Description. All Class I Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class I Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class I Ordinary Shares. All Class I Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of Class I Ordinary Shares is reduced.

Voting Rights. A Class I Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which share-holders have the right to vote.

The Class J Ordinary Shares.

Description. All Class J Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class J Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class J Ordinary Shares. All Class J Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of Class J Ordinary Shares is reduced.

Voting Rights. A Class J Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which share-holders have the right to vote.

The Class K Ordinary Shares.

Description. All Class K Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class K Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class K Ordinary Shares. All Class K Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of Class K Ordinary Shares is reduced.

Voting Rights. A Class K Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which share-holders have the right to vote.

The Class L Ordinary Shares.

Description. All Class L Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class L Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class L Ordinary Shares. All Class L Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of Class L Ordinary Shares is reduced.

Voting Rights. A Class L Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which share-holders have the right to vote.

The General Partner Shares.

Description. All General Partner Shares shall be identical in all respects. All General Partner Share(s) shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such General Partner Shares.

Voting Rights. Each General Partner Shares will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

Redemption; Convertibility. General Partner Shares shall not be redeemable and will not be convertible into any other shares.

Ordinary Share Redemption and Convertibility.

Redeemable Shares. The Ordinary Shares listed in Articles 6.2 to 6.13 are redeemable shares in accordance with applicable law and especially article 49-8 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as non-redeemable Ordinary Shares, if any. Except as otherwise provided herein or in any written agreement which may be entered into among the General Partner and the other shareholders, subscribed and fully paid-in redeemable shares shall be redeemable at any



time upon request of the Company and/or the General Partner in accordance with the provisions of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. The subscribed capital of the Company may be reduced through the redemption of shares provided that such redemption relates to Ordinary Shares. The Company shall be entitled to redeem some or all Ordinary Shares of an entire class. Redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. Redeemed shares may be cancelled upon request of the General Partner by a positive vote of the general meeting of shareholders (including the General Partner) held in accordance with Article 12. By effect of the redemption of Ordinary Shares, the holders of shares of the redeemed class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the redemption price such as mentioned below under point (c) for each share of the relevant Class(es) held by them.

Special Reserve. An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalization of reserves.

Redemption Price. In case of redemption of class(es) of shares made according to article 6.15, the redemption price of the class(es) of shares redeemed shall be calculated by the General Partner(s), or by such Person appointed by the General Partner(s), on the basis of the nominal value per Ordinary Share to be redeemed and cancelled plus the total amount of all profits of the Company from incorporation or the previous redemption(s) pursuant to this Article 6.15 until the time of that redemption. For the purposes of this article, the profits mean all profits made by the Company which have been allocated to any and all reserves available for distribution. It is nonetheless required that, in accordance with article 49-8 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the General Partner, or by such Person appointed by the General Partner(s), are not, or following the redemption would not become, lower than the amount of the subscribed capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or the Articles. Moreover, the redemption price may not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or the Articles.

Redemption Procedure. Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company (including the General Partner) and the Company at least 5 days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the class of Ordinary Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholders register of the Company, notifying such holder of the class(es) of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price and the procedures necessary to submit the Ordinary Shares to the Company for redemption. Each holder of Ordinary Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Ordinary Shares to the Company. The redemption price of such Ordinary Shares shall be payable to the order of the Person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

Convertibility. The Ordinary Shares shall not be convertible into any other class of shares.

Distributions to Shareholders.

If any Distribution to the shareholders is determined to be made by the Company's shareholders' meeting (including the General Partner) and/or by the General Partner (whether by interim dividend, redemption or otherwise), the shareholders will be entitled to receive distributions, when, as, and if declared by the Company's shareholders meeting and/or by the General Partner out of funds legally available therefore, in accordance with applicable law, in the following manner and priority save as provided otherwise in these Articles or by a written agreement which may be entered into among the General Partner and the other shareholders of the Company:

The holder of the Co-Invest Securities shall be entitled to receive all Distributions made by the Company with respect to their Ordinary Shares and such Distributions shall be made pro rata among the holders of any one or more classes of the Co-Invest Securities, based on the number of such Co-Invest Securities held by such holders, until such time as the holders of the Co-Invest Securities of those classes shall have received Aggregate Distributions equal to the Investors Initial Amount;

After the holders of the Co-Invest Securities shall have received Aggregate Distributions (including, for the avoidance of doubt, amounts distributed to such holders pursuant to Articles 6.16 (a) above) equal to the Investors Initial Amount, the holders of the Securities shall be entitled to receive all further Distributions made by the Company with respect to their Ordinary Shares, and such Distributions shall be allocated pro rata among the holders of any one or more classes of Co-Invest Securities and Incentive Securities, based on the number of Securities of those classes held by such holders.

Liquidation Rights.



In the event of a liquidation, after payment of all debts and liabilities of the Company, the residual assets of the Company will be distributed to the shareholders in the manner set forth in Article 6.16 above. Neither a merger nor consolidation of the Company into or with any other entity or entities, nor a merger or consolidation of any other entity or entities into or with the Company, nor a sale, transfer, lease or exchange (for cash, securities or other consideration) of all or any part of the assets of the Company shall be deemed to be a liquidation within the meaning of this Article 6.17, unless such merger, consolidation, sale, transfer, lease or exchange shall be in connection with or intended to be a plan of complete liquidation, dissolution or winding up of the Company.

Authorized Capital.

In addition to the subscribed capital, the Company shall have an authorized capital of forty-six thousand five-hundred United States dollars (USD 46,500.-) which will consist in a maximum of each following shares:

```
650,000 Class A Ordinary Shares;
650,000 Class B Ordinary Shares;
650,000 Class C Ordinary Shares;
650,000 Class D Ordinary Shares;
650,000 Class E Ordinary Shares;
650,000 Class F Ordinary Shares;
125,000 Class G Ordinary Shares;
125,000 Class I Ordinary Shares;
125,000 Class I Ordinary Shares;
125,000 Class J Ordinary Shares
125,000 Class K Ordinary Shares;
125,000 Class K Ordinary Shares; and
125,000 Class L Ordinary Shares.
```

During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorized capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the General Partner is authorized to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorized capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the General Partner may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realizing the authorized capital in full or in part, the General Partner is expressly authorized to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The General Partner may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized Person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the General Partner, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

Amendment of the subscribed and of the authorized capital.

The subscribed and the authorized capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders (including the General Partner) voting with the same quorum as for the amendment of the present Articles.

Definitions.

For the purpose of these Articles:

"Aggregate Distributions" means, with respect to any Ordinary Shares, the aggregate amount of Distributions made to the holders of such class of Ordinary Shares with respect to such class of Ordinary Shares.

"Articles" means the articles of association of the Company as amended from time to time.

"Class A Ordinary Shares" means the Class A Ordinary Shares of the Company.

"Class B Ordinary Shares" means the Class B Ordinary Shares of the Company.

"Class C Ordinary Shares" means the Class C Ordinary Shares of the Company.

"Class D Ordinary Shares" means the Class D Ordinary Shares of the Company.

"Class E Ordinary Shares" means the Class E Ordinary Shares of the Company.

"Class F Ordinary Shares" means the Class F Ordinary Shares of the Company.

"Class G Ordinary Shares" means the Class G Ordinary Shares of the Company.

"Class H Ordinary Shares" means the Class H Ordinary Shares of the Company.

"Class I Ordinary Shares" means the Class I Ordinary Shares of the Company.

"Class J Ordinary Shares" means the Class J Ordinary Shares of the Company.

"Class K Ordinary Shares" means the Class K Ordinary Shares of the Company.



"Class L Ordinary Shares" means the Class L Ordinary Shares of the Company.

"Co-Invest Securities" means the A Ordinary Shares, the B Ordinary Shares, the C Ordinary Shares, the D Ordinary Shares, the E Ordinary Shares and the F Ordinary Shares.

"Company" has the meaning provided in Article 1.

"Control" (including, with correlative meanings, the terms "Controlling," "Controlled by" and "under common control with") shall mean in respect of a Person, the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management or policies of such Person, whether through the ownership of voting securities, by agreement or otherwise.

"Distribution" means each distribution made by the Company to holders of Ordinary Shares, whether in cash, property, or securities of the Company, and whether by redemption, repurchase, dividend, liquidating distribution, recapitalization or otherwise; provided that, the following shall not be a Distribution: any recapitalization or exchange of any outstanding Ordinary Shares, or any subdivision (by stock split, stock dividend or otherwise) of any outstanding Ordinary Shares, in each case involving only the receipt of equity securities in exchange for or in connection with any such recapitalization, subdivision or combination.

"General Partner" has the meaning provided in Article 8.

"General Partner Share(s)" means the General Partner share(s) from time to time issued by the Company.

"Incentive Securities" the G Ordinary Shares, the H Ordinary Shares, the I Ordinary Shares, the J Ordinary Shares, the K Ordinary Shares and the L Ordinary Shares.

"Investors Initial Amount " means, with respect to each holder of Co-Invest Securities in respect of its Co-Invest Securities, the amount invested by such holder of Co-Invest Securities to subscribe for its Co-Invest Securities, including any premium paid for them.

"Ordinary Shares" means the duly authorized and issued ordinary shares of the Company that are not preference shares

"Person" means an individual, a partnership, a corporation, a limited liability company, an association, a joint stock company, a trust, a joint venture, an unincorporated organization and a governmental entity or any department, agency or political subdivision thereof.

"Subsidiary" or "Subsidiaries" means, with respect to any Person, any or all other Person(s) of which a majority of the total voting power of shares of stock or other equity interests entitled (without regard to the occurrence of any contingency) to vote in the election of directors, managers or trustees thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by such Person or one or more of its other Subsidiaries or a combination thereof. For purposes hereof, a Person or Persons shall be deemed to have a majority ownership interest in a limited liability company, partnership, association or other business entity if such Person or Persons shall be allocated a majority of limited liability company, partnership, association or other business entity gains or losses or shall Control such entity.

"Supervisory Board" has the meaning provided in Article 11.1.

"Transfer" or "transfer" has the meaning provided in Article 7.3(d).

Shares, Shareholders Register, and Share Transfers.

Shareholders Register.

The shares will be and remain in the form of registered shares. A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated. Certificates of these recordings shall be issued and signed by the General Partner upon request of the relevant shareholder.

Share Ownership.

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register. The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all Persons claiming a right to such share(s) must appoint one single representative to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such shares.

Share Transfer.

Declaration of Transfer. The transfers of shares will be carried by a declaration of transfer registered into the share-holders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil code. Furthermore, the Company may accept and register into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Limitations on Transfers. Except as otherwise provided in a written agreement that may be entered into among the General Partner and other shareholders of the Company, the shareholders of the Company may not validly transfer any shares issued by the Company without the prior written approval of the General Partner.



Transfer. For the purposes of these Articles, "Transfer" or "transfer" shall mean any transaction, whether voluntary or involuntary or by operation of law, resulting in a direct transfer of the ownership, "nue-propriété", "usufruit" or any rights of the shares issued by the Company (including any voting rights or dividend rights) to any Person other than the Company itself, whether a shareholder of the Company or not, by any means whatsoever (including, without limitation, gifts, partial contributions of assets ("apports partiels d'actifs"), mergers, splits ("scissions"), sales, assignments, pledges or any other form of transfer, conveyance or disposition of any legal or beneficial interest in the shares, as well as any combination of such methods of transfer of ownership. The shares are and shall remain in registered form.

Transfer of General Partner Share(s). The General Partner Share(s) held by the General Partner is not transferable except to a successor manager to be appointed in accordance with Article 8.

Transfers in Violation of the Articles. Any Transfer or attempted Transfer of any Securities in violation of any provision of these Articles shall be void and of no effect, and the Company shall not give effect to such Transfer nor record such Transfer on its books or treat any purported transferee of such Securities as the owner of such Securities for any purpose.

Chapter III - Management

General Partner. The Company shall be managed by Bain Capital Everest Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in its capacity as sole general partner (associé commandité) and manager of the Company (referred to herein as the "General Partner"). The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board, as provided for in Article 11 hereof, appoints an administrator, who need not be a shareholder, in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders (including the General Partner) is held, which such administrator shall convene within 15 days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of these Articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Powers of the General Partner. General Powers.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the Company's stated object. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the General Partner.

Enforcement of Rights.

The General Partner shall act, in its reasonable good faith judgment, in the best interests of the Company and its shareholders, shall use reasonable efforts to enforce any rights granted to the Company under the articles of association of any of its direct or indirect Subsidiaries or under any securityholder's agreement which may be entered into among any of its direct or indirect Subsidiaries and any of their securityholders from time to time.

Third Parties. The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner, or by the signature(s) of any other Person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner at its sole discretion.

Chapter IV - Supervision

Supervisory Board. Supervisory Board Members.

The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance (the "Supervisory Board") comprising at least three members, who need not be shareholders. For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by articles 110 and 62 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time. The Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine. The members of the Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders (including the General Partner) for a period of up to six (6) years and shall hold office until their successors are elected. The members of the Supervisory Board are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders (including the General Partner). The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

Meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the General Partner. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any of its members so requests.

Notices.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least one (1) day prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.



Chairman.

The chairman of the Supervisory Board will preside at all meetings of such board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

Resolutions.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Minutes

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Written Resolutions - Conference Call .

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of the Supervisory Board; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. All such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken. Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the Persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in Person at such meeting.

Liability.

No member of the Supervisory Board assumes, by reason of his membership thereof, any personal liability in relation to commitments regularly made by the members of the Supervisory Board in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Indemnity.

Indemnity. The Company shall indemnify, to the greatest extent permitted by law, any member of the Supervisory Board and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a member of the Supervisory Board of the Company and from which he shall not be entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or misconduct; in the event of settlement, indemnification shall only be provided in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the Person to be indemnified did not commit a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Expenses. The Company shall pay the expenses incurred by any Person indemnifiable hereunder in connection with any proceeding in advance of the final disposition, so long as the Company receives a written and legally binding undertaking by such Person to repay the full amount advanced if there is a final determination that such Person is not entitled to indemnification. The termination of any action, suit or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not of itself, create a presumption that the indemnifiable Person did not satisfy the standard of conduct entitling him or her to indemnification hereunder. The Company shall make a cash payment to such indemnifiable Person equal to the full amount to be indemnified promptly upon notification of an obligation to indemnify from the indemnifiable Person supported by such information as the Company shall reasonably require.

Conflicts.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the directors or officers of the General Partner has any interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Chapter V - General meeting of the shareholders

Shareholder Meetings. Powers. The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company (including the General Partner). The general meeting of shareholders, subject to the voting rights sets out in Article 6, shall have the power to vote on the approval of the annual accounts, on the amendment of the articles of incorporation and on all other items which pursuant to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, require the approval of the general meeting of shareholders, under the reservation that, a resolution shall only be validly adopted and ratified if approved by the General Partner. The General Partner may, in its capacity as sole manager of the Company, decide on all other actions relating to the Company. The general meeting of the shareholders of the Company shall meet when convened by the General Partner or the Supervisory Board.



Location, Time. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Friday of June at 10:00 a.m of each year. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg. Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices. The general meetings of the shareholders are convened by a notice indicating the agenda and sent by the General Partner by registered mail at least eight (8) days preceding the general meeting to each shareholder of the Company at the address indicated in the share register. A general meeting may be called at shorter notice if it is so agreed by all of the shareholders.

Voting. Each holder of Ordinary Share(s) and of General Partner Share(s) is entitled to the voting rights sets out in Article 6. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another Person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The quorum and majority provided by law shall govern the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Any shares which do not entitle the holder to voting rights and any holder of such shares shall not be counted for the purposes of determining whether the quorum or the required majorities have been achieved. The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Written Resolutions.

Written resolutions, approved and signed by all of the holders of voting Ordinary Shares and General Partner Share (s)carrying voting rights, shall have the same effect as resolutions voted at a general meeting of the shareholders; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. All such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken.

Chapter VI - Accounting year - Balance sheet

Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first December of the same year.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the General Partner must prepare the balance sheet and the profit and loss account of the Company, as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the General Partner and members of the Supervisory Board of the Company.

Chapter VII - Legal reserve

Legal reserve. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's corporate capital as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 of these Articles.

Chapter VIII - Liquidation - Amendment of the articles

Amendment. These Articles may be amended, subject to the approval of the General Partner, by any general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, unless otherwise provided herein.

Dissolution. In case of dissolution of the Company, one or more liquidators (individuals or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator(s) shall be appointed by the general meeting which decided the dissolution under the same quorum and majority requirements as for an amendment of the Articles and which shall determine their powers and compensation.

Chapter VIII - Final dispositions - Applicable law

Miscellaneous. For all matters not governed by these Articles, the parties shall refer to the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Eleventh resolution

The Meeting resolves to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer and/or employee of Loyens & Loeff Luxembourg to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant existing registers of the Company and creation of the new register(s), as the case may be.

Twelfth resolution

The Meeting resolves to empower and authorise any manager of Bain Capital Everest Manager, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg register of commerce and com-



panies under number B 153.530, acting as general partner shareholder (associé-gérant-commandité) of the Company to sign all documents or do all acts necessary or useful in connection with the above resolutions.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Board of the Meeting, said Board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-septième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de BAIN CAPITAL EVEREST MANAGER HOLDING SCA, une société en commandite par actions constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.537, constituée suivant un acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, susmentionné, le 3 juin 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'Assemblée est présidée par Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président nomme en tant que secrétaire, Grégory Beltrame, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'Assemblée élit comme scrutateur, Nicolas Marchand, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. (Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement désignés comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau de l'Assemblée ayant donc été constitué, le président déclare que:

- I. l'actionnaire commanditaire et l'actionnaire commandité de la Société (collectivement désignés ci-après comme les Actionnaires) présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste, signée ne varietur par le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal;
- II. il ressort de la liste des présences que l'intégralité du capital social de la Société est représenté à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement statuer sur tous les points à l'ordre du jour dont les participants ont été préalablement informés;
 - III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
 - 1. renonciation aux formalités de convocation;
 - 2. renonciation aux droits préférentiels de souscription;
- 3. introduction du dollar américain (USD) comme devise comptable de la Société dès le jour des présentes au taux de clôture de la Banque Centrale Européenne du 15 juin 2010 (à savoir EUR 1 pour USD 1,2249);
- 4. conversion de la devise du capital social de l'euro (EUR) au dollar américain (USD) dès le jour des présentes au taux de clôture de la Banque Centrale Européenne du 15 juin 2010 (à savoir EUR 1 pour USD 1,2249);
- 5. réduction du capital social de la Société d'un montant de soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-seize dollars américains et quarante-cinq cents (USD 73.496,45) par le rachat et l'annulation subséquente par la Société de toutes ses actions et reconnaissance qu'en conséquence le capital social de la Société est fixé à zéro dollar américain (USD 0);
 - 6. création de nouvelles classes d'actions ordinaires;
- 7. augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de zéro dollar américain (USD 0) à un montant de trente-neuf mille neuf cent soixante-seize dollars américains (USD 39.976) par la création et l'émission de (i) cent (100) actions de l'Actionnaire Commandité, (ii) six cent cinquante mille (650.000) actions ordinaires de classe A, (iii) six cent cinquante mille (650.000) actions ordinaires de classe B, (iv) six cent cinquante mille (650.000) actions ordinaires de classe C, (v) six cent cinquante mille (650.000) actions ordinaires de classe E, (vii) six cent cinquante mille (650.000) actions ordinaires de classe F, (viii) six cent cinquante mille (650.000) actions ordinaires de classe F, (viii) six cent cinquante mille (650.000) actions ordinaires de classe G, (ix) seize mille deux cent cinquante (16.250) actions ordinaires de classe J, (xii) seize mille deux cent cinquante (16.250) actions ordinaires de classe K et (xiii) seize



mille deux cent cinquante (16.250) actions ordinaires de classe L, ayant chacune une valeur nominale égale à un cent de dollar américain (USD 0,01) (ensemble les Nouvelles Actions);

- 8. souscription à et libération des Nouvelles Actions à émettre par la Société comme spécifié au point 7. ci-dessus;
- 9. modification de l'objet social de la Société qui devrait avoir la teneur suivante:
- « **Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, au Luxembourg et dans des sociétés étrangères ainsi que toute autre forme d'investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière ainsi que la cession par la vente, l'échange ou bien de titres de toute nature et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut emprunter sous quelque forme et de quelque nature que ce soit et émettre des obligations et des billets à ordre.

La Société peut en outre garantir, accorder des prêts, gérer ou bien aider les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut effectuer toutes les activités commerciales, industrielles ou financières qu'elle peut juger utile à l'accomplissement de son objet social.»

- 10. modification subséquente et refonte complète des statuts de la Société (les Statuts);
- 11. modification des livres et registres de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout avocat et/ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg de procéder individuellement, au nom de la Société, à l'enregistrement des changements ci-dessous dans les registres existants concernés de la Société et à la création de nouveau(x) registre(s), le cas échéant;
 - 12. pouvoirs et autorisations; et
 - 13. divers.

Après que l'ordre du jour susmentionné ait été dûment examiné et après délibération, l'Assemblée décide unanimement de la manière suivante:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la société étant représentée à la présente Assemblée, les Actionnaires renoncent aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée constate que les Actionnaires ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription tel que défini à l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'introduire le dollar américain (USD) comme devise comptable officielle de la Société avec effet rétroactif à la date de constitution de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que la Société adopte le dollar américain (USD) comme devise pour son capital social à la date des présentes.

L'Assemblée décide d'utiliser à cet effet le taux de clôture de la Banque Centrale Européenne du 15 juin 2010 (à savoir EUR 1 pour USD 1,2249).

La preuve du taux de change susmentionné a été donnée au notaire par le biais d'une publication financière qui restera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de soixante-treize mille quatre cent quatrevingt-seize dollars américains et quarante-cinq cents (USD 73.496,45) par le rachat et l'annulation subséquente par la Société de toutes ses actions. En conséquence le capital social de la Société est fixé à zéro dollar américain (USD 0).

En conséquence de la réduction de capital social:

- un montant d'un dollar américain (USD 1) sera payé en numéraire à l'actionnaire commandité de la Société; et
- un montant consolidé de soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-quinze dollars américains et quarante-cinq cents (USD 73.495,45) sera alloué comme dette de la Société à l'égard de l'actionnaire commanditaire et l'actionnaire commandité au pro rata de leur participation respective dans la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de créer (i) une (1) classe d'actions de l'actionnaire commandité, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, (ii) douze (12) classes d'actions ordinaires, dénommée dans l'ordre alphabétique de A à L, chacune ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01), toutes ces classes d'actions



ayant les droits et obligations spécifiés dans la dixième résolution ci-dessous et (iii) un compte de prime d'émission relié à chacune des classes d'actions ordinaires.

Septième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de zéro dollar américain (USD 0) à un montant de trente-neuf mille neuf cent soixante-seize dollars américains (USD 39.976) par la création et l'émission de trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille six cents (3.997.600) Nouvelles Actions, des classes suivantes, chacune ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01), et ayant les droits et obligations spécifiés ci-après dans la dixième résolution:

- cent (100) actions de l'actionnaire commandité;
- six cent cinquante mille (650.000) actions ordinaires de classe A;
- six cent cinquante mille (650.000) actions ordinaires de classe B;
- six cent cinquante mille (650.000) actions ordinaires de classe C;
- six cent cinquante mille (650.000) actions ordinaires de classe D;
- six cent cinquante mille (650.000) actions ordinaires de classe E;
- six cent cinquante mille (650.000) actions ordinaires de classe F;
- seize mille deux cent cinquante (16.250) actions de classe G;
- seize mille deux cent cinquante (16.250) actions de classe H;
- seize mille deux cent cinquante (16.250) actions de classe I; - seize mille deux cent cinquante (16.250) actions de classe J;
- seize mille deux cent cinquante (16.250) actions de classe K; et
- seize mille deux cent cinquante (16.250) actions de classe L.

Huitième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation de capital de la manière suivante:

Souscription - Paiement

Sur ce.

- 1. Bain Capital Everest Manager, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro B 153.530, ici représentée par Nicolas Marchand, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à cent (100) actions de l'actionnaire commandité de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacun, et de les payer intégralement par un apport en numéraire consistant au paiement d'un montant d'un dollar américain (USD 1) à allouer au capital social de la Société;
- 2. Bain Capital Europe Fund III, L.P., une société à responsabilité limitée, immatriculée aux lles Cayman sous le numéro WK-22809, ayant son siège social à Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, ici représentée par Nicolas Marchand, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à deux cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quarante et un (297.841) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire consistant au payement d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix-sept millions huit cent quarante et un mille dollars américains (USD 297.841.000) qui doit être alloué de la manière suivante:
- dix-sept mille huit cent soixante-dix dollars américains et quarante-six cents (USD 17.870,46) à allouer au capital social de la Société; et
- deux cent quatre-vingt-dix-sept millions huit cent vingt-trois mille cent vingt-neuf dollars américains et cinquantequatre cents (USD 297.823.129,54) à partager de manière égale entre les comptes de prime d'émission de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société.
- 3. Bain Capital Fund X, L.P., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre des Sociétés Limitées des lles Cayman sous le numéro WK-20846, ayant son siège social à Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, lles Cayman, ici représentée par Nicolas Marchand, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à deux cent quatre-vingt-dix-sept mille huit quatre cent quatre-vingt-treize (297.493) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire consistant au payement d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix-sept millions quatre cent quatre-vingt-treize mille dollars américains (USD 297.493.000) qui doit être alloué de la manière suivante:
- dix-sept mille huit cent quarante-neuf dollars américains et cinquante-huit cents (USD 17.849,58) à allouer au capital social de la Société; et



- deux cent quatre-vingt-dix-sept millions quatre cent soixante-quinze mille cent cinquante dollars américains et quarante-deux cents (USD 297.475.150,42) à partager de manière égale entre les comptes de prime d'émission de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société.
- 4. Dow Europe Holding B.V., une société à responsabilité limitée régie par le droit néerlandais, ayant son siège social à Herbert H. Dowweg 5, 4542 NM Hoek, les Pays-Bas, immatriculée au registre du commerce néerlandais de la Chambre de Commerce sous le numéro 2108156, ici représentée par Marc Loesch, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à quarante-huit mille sept cent (48.750) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire consistant au payement d'un montant de quarante-huit millions sept cent quarante-sept mille soixante-quinze dollars américains (USD 48.747.075) qui doit être alloué de la manière suivante:
 - deux mille neuf cent vingt-cinq dollars américains (USD 2.925) à allouer au capital social de la Société; et
- quarante-huit millions sept cent quarante-sept mille soixante-quinze dollars américains (USD 48.747.075) à partager de manière égale entre les comptes de prime d'émission de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société.
- 5. BCIP Associates IV, L.P., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre des Sociétés Limitées des Iles Cayman sous le numéro WK 22784, ayant son siège social à Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, ici représentée par Nicolas Marchand, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à deux mille quatre-vingt-douze (2.092) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire consistant au payement d'un montant de deux millions quatre-vingt-douze mille dollars américains (USD 2.092.000) qui doit être alloué de la manière suivante:
- cent vingt-cinq mille cinquante deux dollars américains et cinquante-huit cents (USD 125,52) à allouer au capital social de la Société; et
- deux millions quatre-vingt-onze mille huit cent quarante-sept dollars américains et quarante-huit cents (USD 2.091.847,48) à partager de manière égale entre les comptes de prime d'émission de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société.
- 6. BCIP Associates IV-B, L.P., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre des Sociétés Limitées des Iles Cayman sous le numéro WK 22783, ayant son siège social à Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, ici représentée par Nicolas Marchand, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à quatre-cent cinquante (450) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire consistant au payement d'un montant de quatre cent cinquante mille dollars américains (USD 450.000) qui doit être alloué de la manière suivante:
 - vingt-sept dollars américains (USD 27) à allouer au capital social de la Société; et
- quatre cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-treize dollars américains (USD 449.973) à partager de manière égale entre les comptes de prime d'émission de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société.
- 7. BCIP Trust Associates IV, L.P., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre des Sociétés Limitées des Iles Cayman sous le numéro WK 22805, ayant son siège social à Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9001, Iles Cayman, ici représentée par Nicolas Marchand, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à sept cent soixante-seize (776) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire consistant au payement d'un montant de sept cent soixante-seize mille dollars américains (USD 776.000) qui doit être alloué de la manière suivante:
 - quarante-six dollars américains et cinquante-six cents (USD 46,56) à allouer au capital social de la Société; et
- sept cent soixante-quinze mille neuf cent cinquante-trois dollars américains et quarante-quatre cents (USD 775.953,44) à partager de manière égale entre les comptes de prime d'émission de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société.
- 8. BCIP Trust Associates IV, L.P., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre des Sociétés Limitées des Iles Cayman sous le numéro WK 22806, ayant son siège social à Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9001, Iles Cayman, ici représentée par Nicolas Marchand, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à quatre-vingt-dix-huit (98) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire consistant au payement d'un montant de quatre-vingt-dix-huit mille dollars américains (USD 98.000) qui doit être alloué de la manière suivante:
 - cinq dollars américains et quatre-vingt-huit cents (USD 5,88) à allouer au capital social de la Société; et
- quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars américains et douze cents (USD 97.994,12) à partager de manière égale entre les comptes de prime d'émission de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société.



- 9. Randolph Street Investment Partners, L.P. 2008 DIF, une société à responsabilité limitée, immatriculée au Secrétaire d'Etat de Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Nicolas Marchand, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à mille cinq cents (1.500) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire consistant au payement d'un montant de un million cinq cent mille dollars américains (USD 1.500,000) qui doit être alloué de la manière suivante:
 - quatre-vingt-dix dollars américains (USD 90) à allouer au capital social de la Société; et
- un million quatre-cent quatre-vingt-dix neuf mille neuf cent dix dollars américains (USD 1.499.910) à partager de manière égale entre les comptes de prime d'émission de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société.
- 10. Christopher Pappas, né le 8 mars 1955, ayant son adresse professionnelle au 615 East Drive, Sewickley, PA, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Nicolas Marchand, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à:
- mille (1.000) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire consistant au payement d'un montant total d'un million de dollars américains, qui doit être alloué de la manière suivante:
 - un montant de soixante dollars américains (USD 60) à allouer au capital social de la Société; et
- neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quarante dollars américains (USD 999.940) à partager de manière égale entre les comptes de prime d'émission de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société
- seize mille deux cent cinquante (16.250) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de G à L de la Société, ayant une valeur nominale de un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire consistant au payement d'un montant total de neuf cent soixante-quinze dollars américains (USD 975) à allouer au capital social de la Société.

En conséquence des paiements et souscriptions précédents, le montant total de six cent cinquante millions neuf cent soixante-seize dollars américains (USD 650.000.976,-) a été alloué au compte du capital social de la Société et est à la disposition de la Société, une preuve en a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société qui doit désormais avoir la teneur suivante:

« Art. 4. Objet. L'objet de la Société est la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, au Luxembourg et dans des sociétés étrangères ainsi que toute autre forme d'investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière ainsi que la cession par la vente, l'échange ou bien de titres de toute nature et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut emprunter sous quelque forme et de quelque nature que ce soit et émettre des obligations et des billets à ordre.

La Société peut en outre garantir, accorder des prêts, gérer ou bien aider les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut effectuer toutes les activités commerciales, industrielles ou financières qu'elle peut juger utile à l'accomplissement de son objet social.»

Dixième résolution

L'Assemblée, sur vu d'un rapport de conseil à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, décide de créer un capital autorisé de quarante-six mille cinq cent dollars américains (USD 46.500,-).

L'Assemblée décide subséquemment de modifier et de refondre intégralement les Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«Chapitre I er - Dénomination - Siège social - Durée - Objet

- **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est établi par la présente parmi les souscripteurs et tous les souscripteurs futurs, une société sous la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination de "Bain Capital Everest Manager Holding S.C.A." (ci-après la "Société").
- **Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Au sein de la même commune, le siège social de la Société peut être transféré par une résolution de l'Actionnaire Commandité. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution de l'Actionnaire Commandité.

Lorsque l'Actionnaire Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces évènements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société



à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et les Personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. Objet. L'objet de la Société est la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, au Luxembourg et dans des sociétés étrangères ainsi que toute autre forme d'investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière ainsi que la cession par la vente, l'échange ou bien de titres de toute nature et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.
- La Société peut emprunter sous quelque forme et de quelque nature que ce soit et émettre des obligations et des billets à ordre.
- La Société peut en outre garantir, accorder des prêts, gérer ou bien aider les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.
- La Société peut effectuer toutes les activités commerciales, industrielles ou financières qu'elle peut juger utile à l'accomplissement de son objet social.
- Art. 5. Responsabilité des Actionnaires. L'Actionnaire Commandité est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent pas être acquittées en-dehors des actifs de la Société. Les autres actionnaires (en tout état de cause, l'Actionnaire Commandité non inclus), étant le(s) détenteur(s) des Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière ou capacité autre que par l'exercice de leurs droits en qualité d'actionnaires aux assemblées générales et ne seront responsables qu'à hauteur de leurs apports effectués à la Société.

Chapitre II. Capital social, Actions

Art. 6. Capital Social.

6.1. Capital souscrit.

Le capital souscrit de la Société est fixé à trente-neuf mille neuf cent soixante-seize dollars américains (USD 39.976,-) représenté par des actions entièrement libérées, comprenant:

- (a) six cent cinquante mille (650.000) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- (b) six cent cinquante mille (650.000) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- (c) six cent cinquante mille (650.000) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- (d) six cent cinquante mille (650.000) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- (e) six cent cinquante mille (650.000) Actions Ordinaires de Classe E ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- (f) six cent cinquante mille (650.000) Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- (g) seize mille deux cent cinquante (16.250) Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- (h) seize mille deux cent cinquante (16.250) Actions Ordinaires de Classe H ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- (i) seize mille deux cent cinquante (16.250) Actions Ordinaires de Classe I ayant une valeur nominale de un cent américain (USD 0,01) chacune;
- (j) seize mille deux cent cinquante (16.250) Actions Ordinaires de Classe J ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- (k) seize mille deux cent cinquante (16.250) Actions Ordinaires de Classe K ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- (I) seize mille deux cent cinquante (16.250) Actions Ordinaires de Classe L ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune; et
 - (m) cent Actions de Commandité ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune.

Les actionnaires peuvent décider de créer des réserves et/ou des comptes de prime d'émission qui peuvent être reliés à une ou à toutes les classes d'actions comme exposées ci-dessus et dans lesquelles toute prime d'émission payée sur les parts en plus de leur valeur sera transférée. Le montant des comptes de prime d'émission peut être utilisé en vue du rachat d'une ou plusieurs classe(s) d'actions conformément à l'article 6.15 des Statuts afin de compenser toute perte nette réalisée, de faire des distributions aux actionnaires ou d'allouer des fonds à la réserve légale.

Les actions de toute classe sont sujettes à un droit de préemption en rapport avec toutes parts de la Société.



6.2 Les Actions Ordinaires de Classe A.

- (a) Description . Toutes les Actions Ordinaires de Classe A seront identiques à tous égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A auront une participation égale dans le paiement des dividendes et dans toute distribution d'actifs autrement que par le biais de dividendes qui sont affectés sur une base globale à ces Actions Ordinaires de Classe A. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A achetées ou bien acquises par la Société devront, si l'Actionnaire Commandité l'ordonne, être écartées, ce qui aura pour conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe A émises sera diminué.
- (b) Droits de Vote. Chaque Action Ordinaire de Classe A donnera droit à son détenteur à une voix sur tous les sujets pour lesquels les actionnaires ont droit de vote.
 - 6.3 Les Actions Ordinaires de Classe B.
- (a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B seront identiques à tous égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B auront une participation égale dans le paiement des dividendes et dans toute distribution d'actifs autrement que par le biais de dividendes qui sont affectés sur une base globale à ces Actions Ordinaires de Classe B. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B achetées ou bien acquises par la Société devront, si l'Actionnaire Commandité l'ordonne, être écartées, ce qui aura pour conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe B émises sera diminué.
- (b) Droits de Vote. Chaque Action Ordinaire de Classe B donnera droit à son détenteur à une voix sur tous les sujets pour lesquels les actionnaires ont droit de vote.
 - 6.4 Les Actions Ordinaires de Classe C.
- (a) Description . Toutes les Actions Ordinaires de Classe C seront identiques à tous égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe C auront une participation égale dans le paiement des dividendes et dans toute distribution d'actifs autrement que par le biais de dividendes qui sont affectés sur une base globale à ces Actions Ordinaires de Classe C. Toutes les Actions Ordinaires de Classe C achetées ou bien acquises par la Société devront, si l'Actionnaire Commandité l'ordonne, être écartées, ce qui aura pour conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe C émises sera diminué.
- (b) Droits de Vote. Chaque Action Ordinaire de Classe B donnera droit à son détenteur à une voix sur tous les sujets pour lesquels les actionnaires ont droit de vote.
 - 6.5 Les Actions Ordinaires de Classe D.
- (a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe D seront identiques à tous égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe D auront une participation égale dans le paiement des dividendes et dans toute distribution d'actifs autrement que par le biais de dividendes qui sont affectés sur une base globale à ces Actions Ordinaires de Classe D. Toutes les Actions Ordinaires de Classe D achetées ou bien acquises par la Société devront, si l'Actionnaire Commandité l'ordonne, être écartées, ce qui aura pour conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe D émises sera diminué.
- (b) Droits de Vote. Chaque Action Ordinaire de Classe D donnera droit à son détenteur à une voix sur tous les sujets pour lesquels les actionnaires ont droit de vote.
 - 6.6 Les Actions Ordinaires de Classe E.
- (a) Description . Toutes les Actions Ordinaires de Classe E seront identiques à tous égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe E auront une participation égale dans le paiement des dividendes et dans toute distribution d'actifs autrement que par le biais de dividendes qui sont affectés sur une base globale à ces Actions Ordinaires de Classe E. Toutes les Actions Ordinaires de Classe E achetées ou bien acquises par la Société devront, si l'Actionnaire Commandité l'ordonne, être écartées, ce qui aura pour conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe E émises sera diminué.
- (b) Droits de Vote. Chaque Action Ordinaire de Classe E donnera droit à son détenteur à une voix sur tous les sujets pour lesquels les actionnaires ont droit de vote.
 - 6.7 Les Actions Ordinaires de Classe F.
- (a) Description . Toutes les Actions Ordinaires de Classe F seront identiques à tous égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe F auront une participation égale dans le paiement des dividendes et dans toute distribution d'actifs autrement que par le biais de dividendes qui sont affectés sur une base globale à ces Actions Ordinaires de Classe F. Toutes les Actions Ordinaires de Classe F achetées ou bien acquises par la Société devront, si l'Actionnaire Commandité l'ordonne, être écartées, ce qui aura pour conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe F émises sera diminué.
- (b) Droits de Vote. Chaque Action Ordinaire de Classe F donnera droit à son détenteur à une voix sur tous les sujets pour lesquels les actionnaires ont droit de vote.
 - 6.8 Les Actions Ordinaires de Classe G.
- (a) Description . Toutes les Actions Ordinaires de Classe G seront identiques à tous égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe G auront une participation égale dans le paiement des dividendes et dans toute distribution d'actifs autrement que par le biais de dividendes qui sont affectés sur une base globale à ces Actions Ordinaires de Classe G. Toutes les Actions Ordinaires de Classe G achetées ou bien acquises par la Société devront, si l'Actionnaire Commandité



l'ordonne, être écartées, ce qui aura pour conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe G émises sera diminué.

- (b) Droits de Vote. Chaque Action Ordinaire de Classe G donnera droit à son détenteur à une voix sur tous les sujets pour lesquels les actionnaires ont droit de vote.
 - 6.9 Les Actions Ordinaires de Classe H.
- (a) Description . Toutes les Actions Ordinaires de Classe H seront identiques à tous égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe H auront une participation égale dans le paiement des dividendes et dans toute distribution d'actifs autrement que par le biais de dividendes qui sont affectés sur une base globale à ces Actions Ordinaires de Classe H. Toutes les Actions Ordinaires de Classe H achetées ou bien acquises par la Société devront, si l'Actionnaire Commandité l'ordonne, être écartées, ce qui aura pour conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe H émises sera diminué.
- (b) Droits de Vote . Chaque Action Ordinaire de Classe H donnera droit à son détenteur à une voix sur tous les sujets pour lesquels les actionnaires ont droit de vote.
 - 6.10 Les Actions Ordinaires de Classe I.
- (a) Description . Toutes les Actions Ordinaires de Classe I seront identiques à tous égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe I auront une participation égale dans le paiement des dividendes et dans toute distribution d'actifs autrement que par le biais de dividendes qui sont affectés sur une base globale à ces Actions Ordinaires de Classe I. Toutes les Actions Ordinaires de Classe I achetées ou bien acquises par la Société devront, si l'Actionnaire Commandité l'ordonne, être écartées, ce qui aura pour conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe I émises sera diminué.
- (b) Droits de Vote. Chaque Action Ordinaire de Classe I donnera droit à son détenteur à une voix sur tous les sujets pour lesquels les actionnaires ont droit de vote.
 - 6.11 Les Actions Ordinaires de Classe J.
- (a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe J seront identiques à tous égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe J auront une participation égale dans le paiement des dividendes et dans toute distribution d'actifs autrement que par le biais de dividendes qui sont affectés sur une base globale à ces Actions Ordinaires de Classe J. Toutes les Actions Ordinaires de Classe J achetées ou bien acquises par la Société devront, si l'Actionnaire Commandité l'ordonne, être écartées, ce qui aura pour conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe J émises sera diminué.
- (b) Droits de Vote. Chaque Action Ordinaire de Classe J donnera droit à son détenteur à une voix sur tous les sujets pour lesquels les actionnaires ont droit de vote.
 - 6.12 Les Actions Ordinaires de Classe K.
- (a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe K seront identiques à tous égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe K auront une participation égale dans le paiement des dividendes et dans toute distribution d'actifs autrement que par le biais de dividendes qui sont affectés sur une base globale à ces Actions Ordinaires de Classe K. Toutes les Actions Ordinaires de Classe K achetées ou bien acquises par la Société devront, si l'Actionnaire Commandité l'ordonne, être écartées, ce qui aura pour conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe K émises sera diminué.
- (b) Droits de Vote. Chaque Action Ordinaire de Classe K donnera droit à son détenteur à une voix sur tous les sujets pour lesquels les actionnaires ont droit de vote.
 - 6.13 Les Actions Ordinaires de Classe L.
- (a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe L seront identiques à tous égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe L auront une participation égale dans le paiement des dividendes et dans toute distribution d'actifs autrement que par le biais de dividendes qui sont affectés sur une base globale à ces Actions Ordinaires de Classe L. Toutes les Actions Ordinaires de Classe L achetées ou bien acquises par la Société devront, si l'Actionnaire Commandité l'ordonne, être écartées, ce qui aura pour conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe L émises sera diminué.
- (b) Droits de Vote. Chaque Action Ordinaire de Classe L donnera droit à son détenteur à une voix sur tous les sujets pour lesquels les actionnaires ont droit de vote.
 - 6.14 L'Action ou les Actions de Commandité.
- (a) Description. Toutes le(s) Action(s) de Commandité seront identiques à tous égards. Toutes le(s) Action(s) de Commandité auront une participation égale dans le paiement des dividendes et dans toute distribution d'actifs autrement que par le biais de dividendes qui sont affectés sur une base globale à ce(s) Action(s) de Commandité.
- (b) Droits de Vote . Chaque Action(s) de Commandité donnera droit à son détenteur à une voix sur tous les sujets pour lesquels les actionnaires ont droit de vote.
 - (c) Rachat; Conversion . Les Actions du Commandité ne sont ni rachetables ni convertibles en d'autres actions.
 - 6.15 Rachat des Actions Ordinaires et Convertibilité.



- (a) Actions Rachetables. Les Actions Ordinaires listées aux Articles 6.2 à 6.13 sont des actions rachetables conformément au droit applicable et particulièrement à la disposition de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Les actions rachetables sont porteuses des mêmes droits en ce qui concerne le droit de percevoir des dividendes et elles ont les mêmes droits de vote que les Actions Ordinaires non-rachetables, le cas échéant. Sauf disposition contraire des présentes ou dans tout contrat écrit pouvant être conclu parmi l'Actionnaire Commandité et les actionnaires, les actions rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables à tout moment sur demande de la Société et/ou de tout actionnaire ou détenteurs d'une majorité des Actions Ordinaires conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le rachat des actions rachetables ne peut s'effectuer qu'en utilisant les sommes disponibles pour une distribution conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (les fonds distribuables, y compris la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la Société en tant que prime d'émission) ou les revenus d'une nouvelle émission réalisée aux fins de ce rachat. Le capital souscrit de la Société peut être réduit par le rachat d'actions à condition que ce rachat porte sur des Actions Ordinaires. La Société a le droit de racheter certaines ou toutes les Actions Ordinaires d'une même classe. Les actions rachetées ne sont pas porteuses de droits de vote, et n'ont aucun droit en vue de percevoir des dividendes ou les bonis de liquidation. Les actions rachetées peuvent être annulées sur demande de l'Actionnaire Commandité par un vote positif de l'assemblée générale des actionnaires (y compris l'Actionnaire Commandité) tenue conformément à l'Article 12. Suite au rachat des Actions Ordinaires, les détenteurs d'actions des ou de la classe(s) d'actions recevront de la Société un montant égal au prix de rachat tel que mentionné ci-dessous au point (c) pour chaque action détenue par eux de la ou des Classe(s) concernée(s).
- (b) Réserve spéciale. Un montant égal à la valeur nominale, ou, à défaut, le pair comptable, de la totalité des actions rachetées doit être compris dans une réserve qui ne peut pas être distribuée aux actionnaires sauf dans le cas d'une réduction du capital souscrit; la réserve peut être utilisée uniquement afin d'augmenter le capital social souscrit par la capitalisation de réserves.
- (c) Prix de Rachat. En cas de rachat de classe(s) d'actions conformément à l'article 6.15, le prix de rachat de la ou des classe(s) des actions rachetées sera calculé par l'Actionnaire ou les Actionnaires Commandité(s), ou par la Personne nommée par l'Actionnaire ou les Actionnaires Commandité(s), sur base de la valeur nominale par Action Ordinaire à racheter et à annuler augmentée du montant total de tous les profits de la Société depuis sa constitution ou les rachats précédents conformément à cet Article 16.5 jusqu'au moment de ce rachat. Aux fins de cet article, les profits correspondent à tous les profits de la Société qui ont été alloués à une et à toutes les réserves disponibles pour distribution. Il est néanmoins requis que, conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée de temps en temps, les actifs nets de la Société, tels qu'indiqués dans les comptes intérimaires de la Société à préparer par l'Actionnaire Commandité, ou par le mandataire nommé par l'Actionnaire ou les Actionnaires Commandités, ne sont pas, ou suite au rachat ne deviendront pas, inférieur au montant du capital souscrit de la Société augmenté des réserves qui ne peuvent pas être distribuées selon le droit luxembourgeois et / ou les Statuts. De plus, le prix de rachat ne peut pas excéder le montant des profits de l'exercice social en cours augmentés des profits reportés et de tous montants retirer des réserves disponibles de la Société à cette fin, moins toutes les pertes de l'exercice social en cours, toutes pertes reportées et sommes à allouer dans la réserve conformément au droit luxembourgeois et / ou aux Articles.
- (d) Procédure de Rachat. Sauf disposition contraire dans un contrat écrit pouvant être conclu parmi les actionnaires de la Société (y compris l'Actionnaire Commandité) et la Société au moins 5 jours avant la date de rachat, une notification écrite sera envoyée par lettre recommandée ou par coursier de nuit de renommée internationale à chaque actionnaire inscrit détenteur de la classe des Actions Ordinaires à racheter, à son adresse la plus récente qui figure dans le registre des actionnaires de la Société, signifiant à ce détenteur le ou les classe(s) d'actions devant être ainsi rachetées, stipulant la date de rachat, le prix de rachat et les procédures nécessaires afin de présenter les Actions Ordinaires à la Société pour rachat. Chaque détenteur des Actions Ordinaires devant être rachetées remettra le certificat ou les certificats, le cas échéant, émis pour ces Actions Ordinaires à la Société. Le prix de rachat de ces Actions Ordinaires sera exigible à l'ordre de la Personne dont le nom figure dans le registre des actions en tant que propriétaire de ces Actions sur le compte bancaire fourni à la Société par cet actionnaire avant la date de rachat.
 - (e) Convertibilité. Les Actions Ordinaires ne seront pas convertibles en toute autre classe d'actions.
 - 6.16 Distributions aux Actionnaires.

Si toute Distribution aux actionnaires est censée être effectuée par l'assemblée des actionnaires de la Société (y compris l'Actionnaire Commandité) et/ou par l'Actionnaire Commandité (que ce soit par acompte sur dividende, rachat ou autre), les actionnaires seront autorisés à percevoir des distributions, quand, comme et si déclaré par l'assemblée des actionnaires de la Société et/ou par l'Actionnaire Commandité en-dehors des fonds légalement disponibles pour cette distribution, conformément au droit applicable, comme suit et selon l'ordre de priorité suivant, à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans ces Statuts ou par un accord écrit conclu parmi l'Actionnaire Commandité et les autres actionnaires de la Société:

(a) Le détenteur des Titres Co-Invest sera autorisé à percevoir toutes les Distributions effectuées par la Société pour ses Actions Ordinaires et ces Distributions seront effectuées proportionnellement parmi les détenteurs d'un ou plusieurs Titres Co-Invest, sur base du nombre de Titres Co-Invest détenus par chaque détenteur, jusqu'à ce moment où chacun des détenteurs de Titres Co-Invest de ces classes aura reçu les Distributions Totales, égal au Montant Initial des Investisseurs;



(b) Après que chaque détenteur des Titres Co-Invest aura reçu les Distributions Totales (en ce compris, en tout état de cause, les montants distribués à ces détenteurs en vertu de l'Article 6.16 (a) ci-dessus) égales au Montant Initial des Investisseurs, chaque détenteur des Titres aura le droit de percevoir toutes les Distributions supplémentaires effectuées par la Société pour ses Actions Ordinaires, et ces Distributions seront affectées de façon proportionnelle parmi les détenteurs de une ou plusieurs classe(s) de Titres Co-Invest et de Primes, sur base du nombre de Titres de ces classes détenues par chaque détenteur.

6.17 Droits de Liquidation.

En cas de liquidation, après le paiement de toutes les dettes et créances de la Société, les actifs restants de la Société seront distribués aux actionnaires de la façon indiquée à l'Article 6.16 ci-dessus. Ni une fusion ou une consolidation de la Société en ou avec toute autre entité ou entités, ni une fusion ou consolidation de toute autre entité ou entités en ou avec la Société, ni une vente, cession, bail ou échange (en contrepartie de numéraire, titres ou autre contrepartie) de la totalité ou d'une partie des actifs de la Société ne sera considérée comme étant une liquidation au sens du présent Article 6.17, à moins que cette fusion, consolidation, vente, cession, bail ou échange ne soit en rapport avec ou censé être un plan de liquidation totale, de dissolution ou de liquidation volontaire de la Société.

6.18 Capital Autorisé.

Outre le capital souscrit, la Société aura un capital autorisé de quarante-six mille cinq cent dollars américains (USD 46.500,-) qui sera composé du maximum de chacune des actions suivantes:

- (a) 650.000 Actions Ordinaires de Classe A;
- (b) 650.000 Actions Ordinaires de Classe B;
- (c) 650.000 Actions Ordinaires de Classe C;
- (d) 650.000 Actions Ordinaires de Classe D;
- (e) 650.000 Actions Ordinaires de Classe E;
- (f) 650.000 Actions Ordinaires de Classe F;
- (g) 125.000 Actions Ordinaires de Classe G;
- (h) 125.000 Actions Ordinaires de Classe H;
- (i) 125.000 Actions Ordinaires de Classe I;
- (j) 125.000 Actions Ordinaires de Classe J;
- (k) 125.000 Actions Ordinaires de Classe K; et
- (I) 125.000 Actions Ordinaires de Classe L.

Pendant une période prenant fin cinq (5) ans après la date de publication de la résolution des actionnaires visant à créer le capital autorisé dans le Luxembourg Official Gazette, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, l'Actionnaire Commandité est autorisé à augmenter à une ou plusieurs reprises, le capital souscrit en faisant en sorte que la Société émette des nouvelles actions dans les limites du capital autorisé. Ces nouvelles actions peuvent être souscrites et émises selon les modalités et conditions générales que l'Actionnaire Commandité peut à sa propre discrétion déterminer, plus particulièrement concernant la souscription et la libération des nouvelles actions à souscrire et à émettre, comme déterminer le moment et le montant des nouvelles actions à souscrire et à émettre, déterminer si les nouvelles actions seront souscrites avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelle mesure la libération des actions nouvellement souscrites est acceptable soit en numéraire ou par des actifs autres que numéraire. Sauf décision contraire des actionnaires, au moment de la réalisation du capital autorisé en totalité ou partiellement, l'Actionnaire Commandité est expressément autorisé à limiter ou à renoncer au droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. L'Actionnaire Commandité peut déléguer à tout administrateur dûment habilité ou à tout agent de la Société ou à toute autre Personne dûment habilitée, les fonctions d'acceptation des souscriptions et de réception de la libération pour les nouvelles actions représentant une partie ou la totalité de ces montants d'augmentation du capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée selon la forme légale exigée par l'Actionnaire Commandité, le présent article est, par conséquent, à adapter.

Modification du capital souscrit et autorisé.

Le capital souscrit et autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée générale des actionnaires (y compris l'Actionnaire Commandité) votant avec le même quorum que celui prévu pour la modification des présents Statuts.

Définitions.

Aux fins de ces Statuts:

"Distributions Totales" signifie, concernant toute Actions Ordinaires, le montant total des Distributions faites aux actionnaires de cette classe d'Actions Ordinaires pour cette classe d'Actions Ordinaires.

"Statuts" signifie les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

- "Actions Ordinaires de Classe A" signifie les Actions Ordinaires de Classe A de la Société.
- "Actions Ordinaires de Classe B" signifie les Actions Ordinaires de Classe B de la Société.
- "Actions Ordinaires de Classe C" signifie les Actions Ordinaires de Classe C de la Société.



- "Actions Ordinaires de Classe D" signifie les Actions Ordinaires de Classe D de la Société.
- "Actions Ordinaires de Classe E" signifie les Actions Ordinaires de Classe E de la Société.
- "Actions Ordinaires de Classe F" signifie les Actions Ordinaires de Classe F de la Société.
- "Actions Ordinaires de Classe G" signifie les Actions Ordinaires de Classe G de la Société.
- "Actions Ordinaires de Classe H" signifie les Actions Ordinaires de Classe H de la Société.
- "Actions Ordinaires de Classe I" signifie les Actions Ordinaires de Classe I de la Société.
- "Actions Ordinaires de Classe | signifie les Actions Ordinaires de Classe | de la Société.
- "Actions Ordinaires de Classe K" signifie les Actions Ordinaires de Classe K de la Société.
- "Actions Ordinaires de Classe L" signifie les Actions Ordinaires de Classe L de la Société.

"Titres Co-Invest" signifie les Actions Ordinaires de Class A, les Actions Ordinaires de Class B, les Actions Ordinaires de Class C, les Actions Ordinaires de Class D, les Actions Ordinaires de Class E et les Actions Ordinaires de Class F.

"Société" a la signification prévue à l'Article 1.

"Contrôle" (y compris, avec des significations corrélatives, les termes "Contrôlant", "Contrôlé par" et "sous le contrôle commun avec" signifie, en rapport à une Personne, la possession, directement ou indirectement, du pouvoir de diriger ou de désigner la gérance ou les politiques de cette Personne, que ce soit par la propriété des titres de vote, par contrat ou par tout autre moyen.

"Distribution" signifie toute distribution faite par la Société aux détenteurs d'Actions Ordinaires, soit en numéraire, biens ou titres de la Société, et soit au moyen de rachat, dividendes, boni de liquidation, recapitalisation ou tout autre moyen; à condition que ce qui suit ne peut être qualifié de Distribution: toute recapitalisation ou échange d'Actions Ordinaires existantes, ou toute subdivision (par scission d'actions, scission de dividendes ou autre) de toutes Actions Ordinaires existantes, impliquant dans chaque cas la réception d'instruments financiers en échange de ou en rapport avec cette recapitalisation, subdivision ou combinaison des deux.

"Associé commandité" a la signification que prévoit l'Article 8.

"Actions de commandité" correspondent aux actions de commandité qui seront émises par la société de temps à autre.

"Primes" correspondent aux Actions Ordinaires de Classe G, aux Actions Ordinaires de Classe H, aux Actions Ordinaires de Classe I, aux Actions Ordinaires de Classe I, aux Actions Ordinaires de Classe L.

"Montant Initial des Investisseurs" signifie, relativement à chaque détenteur des Titres Co-Invest en rapport avec les Titres Co-Invest, le montant investi par ce détenteur de Titres Co-Invest pour souscrire à ses Titres Co-Invest, y compris toute prime payée par ceux-ci.

"Actions Ordinaires" sont les actions ordinaires de la société qui ont été dûment autorisées et émises qui ne sont pas des Actions Préférentielles.

"Personne" signifie un entrepreneur individuel, une société en nom collectif, une société anonyme, une société à responsabilité limitée, une association, une société en commandite par actions, un trust, une société en participation (joint venture), une société de fait et un organe gouvernemental ou tout département, agence ou sous-entité politique de ces derniers.

"Filiale(s)" correspond, à l'égard de toute Personne, à toute Personne ou toutes les autres Personnes dont la majorité de l'ensemble des droits de votes liées aux actions ou autre titre de capital qui a permis (sans considération pour des cas imprévus) de prendre part à l'élection des directeurs, gérants ou trustees de ces derniers est à ce moment détenue ou contrôlée, directement ou non, par une telle Personne ou une ou plus de ses Filiales ou une combinaison de celles-ci. Aux fins de cela, une ou plusieurs Personne(s) sera considérée comme ayant un titre de propriété majoritaire dans une société à responsabilité limitée, une société en nom collectif ou une association ou toute autre organisation économique si un/de telle(s) Personne(s) sera/seront affectée(s) la majorité des gains ou pertes se dégageant d'une société à responsabilité limitée, une société en nom collectif, une association ou tout autre organisation économique.

"Conseil de Surveillance" a la signification que lui confère l'Article 11.1.

"Cession "ou "cession" a la signification qui lui est conféré dans l'Article 7.3(d).

Art. 7. Actions, Registre d'Actionnaires et Cessions d'Actions.

7.1. Registre d'Actionnaires

Les Actions seront et demeureront sous la forme nominative. Un registre des actionnaires qui pourra être examiné par tout actionnaire sera tenu au siège social. Le registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre des actions tenues, l'indication des opérations opérées sur la base des actions, tout autant que les cessions d'actions et les dates de celles-ci. Chaque actionnaire notifiera à la Société par courrier recommandé son adresse et le cas échéant tout changement de celle-ci. La Société pourra se fier à la dernière adresse qui lui a été ainsi communiquée. Les Attestations de ces enregistrements seront émis et signés par l'Associé Commandité sur demande de l'actionnaire en cause.

7.2. Propriété de l'Action



La propriété de l'action nominative devra résulter des enregistrements passés dans le registre des actionnaires. La Société reconnaît seulement un propriétaire par action. Si l'une ou plus des actions est en indivision ou si la propriété d'une telle action fait l'objet d'un litige, toutes les Personnes invoquant un droit dur de telles actions/une telle action, doit nommer un unique représentant pour représenter cette/ces action(s) à l'égard de la société. L'échec dans la nomination d'un tel représentant impliquera la suspension de tous les droits attachés à ces actions.

7.3. Cession d'Actions.

- (a) Déclaration de Cession. Les cessions d'actions seront effectuées par une déclaration de cession inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) mandataire(s). Les cessions d'actions peuvent également être réalisées conformément aux règles sur le transfert des créances exposées à l'article 1690 du code Civil Luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et enregistrer dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document faisant état du consentement du cédant et du cessionnaire.
- (b) Restrictions de Cessions. A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans un accord écrit conclu entre l'Actionnaire Commandité et les autres actionnaires de la Société, les actionnaires de la Société ne peuvent pas céder valablement les actions émises par la Société sans l'approbation écrite préalable de l'Actionnaire Commandité.
- (c) Cession. Aux fins des présents Statuts, "Cession" ou "cession" signifiera toute transaction, qu'elle soit volontaire ou involontaire ou par effet de la loi, donnant lieu à la cession directe de la propriété, "nue-propriété", "usufruit" ou tous droits des actions émises par la Société (en ce compris tous droits de vote ou droits aux dividendes) à toute Personne autre que la Société elle-même, actionnaire de la Société ou non, par tous moyens quels qu'ils soient (en ce compris, notamment, les dons, apports partiels d'actifs, fusions, scissions, ventes, affectations, nantissements ou toute autre forme de cession, transfert ou disposition de tout intérêt légal ou bénéficiaire pour les actions, ainsi que l'association de ces méthodes de cession de la propriété). Les actions sont et resteront des actions nominatives.
- (d) Cession de l'Action ou des Actions de Commandité. L'Action ou les Actions de Commandité détenue(s) par l'Actionnaire Commandité n'est/ne sont pas cessible(s) sauf à un directeur successeur qui devra être nommé conformément à l'Article 8.
- (e) Cessions en Violation des Statuts. Toute Cession ou tentative de Cession de tous Titres en violation de toute disposition des présents Statuts sera nulle et non avenue et sans effet, et la Société ne donnera pas effet à cette Cession et n'enregistrera pas non plus cette Cession dans ses livres ni ne traitera tout cessionnaire visé de ces Titres comme le propriétaire de ces Titres à toute fin.

Chapitre III - Gestion

Art. 8. Associé Commandité. La Société est gérée par Bain Capital Everest Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, dans sa capacité d'associé commandité unique et de gérant de la Société (ci après l'"Associé Commandité"). Les autres actionnaires ne devront ni participer à, ni intervenir dans la gestion de la Société. Dans le cas d'une incapacité légale, d'une liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant l'Associé Commandité d'agir en sa capacité de gérant de la Société, la Société ne doit pas être dissoute et liquidée, dans la mesure où, le Conseil de Surveillance, comme prévu à l'Article 11 désigne un administrateur, qui ne doit pas être associé, afin d'accomplir les actes urgents de gestions, jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires (y compris l'Actionnaire Commandité), que cet administrateur doit convoquer endéans les quinze (15) jours à partir de sa désignation. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront designer un gérant successeur, conformément au quorum et aux règles de majorité requis pour la modification des Statuts. Dans le cas ou cela ne serait pas respecté, la Société pourra être dissoute et liquidée.

Art. 9. Pouvoirs de l'Associé Commandité. Pouvoirs généraux.

L'Associé Commandité a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance par la loi ou les Statuts relèvent de la compétence de l'Associé Commandité.

Mise en application des Droits.

L'Associé Commandité doit agir, en vertu de son jugement de bonne foi, dans le meilleur intérêt de la Société et ses actionnaires, doit mettre en oeuvre tous les efforts raisonnables pour mettre en application tous les droits accordés à la Société selon les statuts de toutes ses Filiales directes ou indirectes ou selon tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu au fil du temps entre ses Filiales directes ou indirectes et tout investisseur, le cas échéant.

Art. 10. Tiers. La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Associé Commandité ou par la signature conjointe ou individuelle de toute Personne à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par l'Associé Commandité que ce dernier déterminera à sa discrétion.

Chapitre IV - Surveillance

Art. 11. Conseil de surveillance.



Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses livres de comptes et sa comptabilité doivent être contrôlés par un Conseil de Surveillance (le «Conseil de Surveillance») qui comprend au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Pour l'exécution de ses tâches de surveillance, le Conseil de Surveillance a le pouvoir d'un commissaire au compte statutaire, comme le prévoient les articles 110 et 62 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée de temps à autres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par l'Associé Commandité sur de telles matières déterminées par l'Associé Commandité. Les membres du Conseil de Surveillance sont élus par l'assemblée générale des actionnaires (y compris l'Actionnaire Commandité) pour une période pouvant aller jusqu'à six (6) ans et exercent leurs fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus et peuvent être révoqués à tout moment, avec juste motif ou non, par une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires (y compris l'Actionnaire Commandité). Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres en tant que président.

11.2. Réunions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par l'Associé Commandité. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée sur simple demande d'un de ses membres.

11.3 Convocations

Convocation écrite de chaque réunion du Conseil de Surveillance doit être remise à chacun de ses membres au moins un (1) jour avant la date fixée pour une telle réunion, sauf en cas d'urgence, cas dans lequel la nature de cette urgence sera détaillée dans la convocation à la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour de la réunion. On peut renoncer à une telle convocation par un consentement écrit, un télégramme, un télex, un facsimilé ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Des convocations expresses ne sont pas requises pour des réunions tenues à des moments et dans des lieux fixés dans un calendrier précédemment approuvés par le Conseil de Surveillance.

11.4. Président

Le président du Conseil de Surveillance supervisera toutes les réunions d'un tel conseil, mais en son absence le Conseil de Surveillance nommera un autre membre du Conseil de Surveillance en tant que président pro tempore de la majorité des membres présents à une telle réunion. Tout membre peut se faire représenter à une telle réunion par un autre membre en lui donnant procuration écrite, par télégramme, télex ou fac-similé ou tous autres moyens de communication, une copie étant suffisante. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

11.5. Décisions

Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

11.6. Procès-Verbaux

Les décisions du Conseil de Surveillance doivent être enregistrées dans des procès verbaux et signées par le président de la réunion. Des copies d'extraits de tels procès verbaux devant être produites dans des procédures judiciaires ou dans d'autres circonstances sont valablement signées par le président de la réunion ou par deux de ses membres.

11.7. Décisions écrites - Conférence téléphonique

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance, ont le même effet que les décisions votées à une réunion du Conseil de Surveillance; chaque membre approuve une telle décision par écrit, télégramme, télex, fac-similé ou tous autres moyens de communication, une copie étant suffisante. De tels documents, tous réunis, forment le document qui prouve qu'une telle décision a été prise. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tous moyens de communication similaires permettant aux Personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes et les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en Personne à une telle réunion.

11.8. Responsabilité

Aucun membre du Conseil de Surveillance n'assume, au titre de ses fonctions dans celui-ci, de responsabilité personnelle en raison des engagements pris régulièrement par les membres du Conseil de Surveillance au nom de la Société. Ils sont des mandataires agréés et sont seulement responsable en raison de l'exécution de leur mandat.

11.9. Indemnité

- (a) Indemnité. La société indemnise, dans les limites fixées par la loi, tout membre du Conseil de Surveillance et ses héritiers, exécuteurs ou administrateurs, en raison des dépenses raisonnablement engagées par lui au titre de toute action, procès ou procédure auxquels il a pu être partie en raison du fait qu'il est ou a été membre du Conseil de Surveillance de la Société et pour lesquelles il n'a pas eu droit à indemnisation, à l'exception des affaires dans lesquelles suite à de telles actions, procès ou procédures, il apparaît que sa responsabilité peut être engagée pour négligence ou faute; en cas d'accord, l'indemnisation ne sera faite que pour des matières en lien avec l'accord pour lesquelles la Société a été informée par un conseil que la Personne à indemniser n'a pas agi au-delà de ses fonctions. Le présent droit à indemnisation ne doit pas exclure d'autres droits auxquels il peut prétendre.
- (b) Dépenses . La Société paye les dépenses engagées, par toute Personne indemnisable comme définie ci-dessus, en lien avec toute procédure avant toute disposition finale, dès lors que la Société obtient un engagement écrit obligeant une telle Personne à rembourser le montant total avancé s'il y a une décision finale qu'une telle Personne n'est pas



autorisée être indemnisée. L'interruption d'une action, procès ou procédure par jugement, ordonnance, accord, condamnation ou une action de nolo contendere ou ses équivalents, ne fait pas d'elle-même présumer que la Personne indemnisable n'a pas satisfait aux standards de conduite lui donnant droit à indemnisation. La Société opère un paiement en espèces à de telles Personnes indemnisables du montant total à indemniser aussitôt que notification de l'obligation d'indemniser à été faite par la Personne indemnisable appuyée par les informations que la Société peut raisonnablement exiger.

11.10. Conflits

Aucun contrat ni aucune autre transaction passé(e) entre la Société et une autre société ou entreprise n'est affectée ou invalidée par le fait que l'Associé Commandité ou l'un ou plusieurs des directeurs ou responsables de l'Associé Commandité y a intérêt ou bien est directeur, associé, responsable ou employé d'une telle autre société ou entreprise. Tout directeur ou responsable de l'Associé Commandité qui officie en tant que directeur, responsable ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société contracte ou s'engage en affaires n'est pas empêché, en raison de tels rapports avec une telle société ou entreprise autre, d'envisager, de voter, d'agir sur toutes les matières en lien avec ce contrat ou d'autres affaires.

Chapitre V - Assemblée générale des actionnaires

Art. 12. Assemblée générale des actionnaires. Pouvoirs. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société (y compris l'Actionnaire Commandité). L'assemblée générale des actionnaires, soumise aux droits de vote prévus à l'Article 6, ont le pouvoir de voter pour l'approbation des comptes annuels, la modification des statuts et tout autre point, qui, selon la loi du 10 août 1915 sur les société commerciales, telle que modifiée, requiert l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, sous réserve que, la décision soit valablement adoptée et ratifiée si elle a été approuvée par l'Associé Commandité. L'Associé Commandité, peut, en sa capacité de gérant unique de la Société, décider pour toutes les autres actions relatives à la Société. L'assemblée générale des actionnaires devra se réunir sur convocation de l'Associé Commandité ou du Conseil de Surveillance.

Lieu, Heure. L'assemblée générale des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième vendredi de juin à 10.00 chaque année. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, 'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour suivant. D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux lieu et heure indiqués dans les convocations respectives. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par l'Associé Commandité et sont tenues au lieu et à l'heure indiqués sur les convocations envoyées par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant l'Assemblée Générale à chaque Associé à l'adresse des Associés qui est inscrite dans le registre des actions. Une assemblée générale peut être convoquée dans un délai plus bref avec l'accord de tous les actionnaires.

Vote. Chaque détenteur d'Action(s) Ordinaire(s) et d'Action(s) du Commandité a droit aux droits de vote tel que prévu à l'Article 6. Un actionnaire peut donner une procuration écrite, par fac-similé ou par tout autre moyen de communication, à une autre Personne afin de le représenter à toute assemblée générale des actionnaires, une copie de la procuration étant suffisante. Les règles de quorum et majorité indiquées dans la loi devront s'appliquer à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire indiqué dans les présents Statuts. Toute action qui ne donne pas à son détenteur des droits de vote et tout détenteur de telles actions ne seront pas comptabilisés à fin de déterminer si le quorum ou les majorités requises ont été atteints. L'Associé Commandité pourra déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires afin de participer à une assemblée des actionnaires. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils affirment qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans annonce ou publication préalable.

Résolutions écrites. Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les détenteurs des Actions Ordinaires votantes et de la ou des Action(s) de Commandité portant des droits de vote, auront le même effet que des résolutions prises à une assemblée générale des actionnaires; chaque membre devra approuver la résolution par écrit, télégramme, télex, fac-similé ou tout autre moyen similaire de communication, une copie étant suffisante. Tous ces documents formeront ensemble le document prouvant que la résolution a été prise.

Chapitre VI - Exercice social - Bilan

Art. 13. Année Comptable. L'exercice social de la Société commencera en date du 1 ^{er} janvier et finira en date du 31 décembre de chaque année.

Chaque année, en référence à la fin de l'exercice social de la Société, l'Actionnaire Commandité doit préparer le bilan et le compte de résultat de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant une indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société, avec une annexe résumant tous les engagement de la Société et les dettes de l'Actionnaire Commandité et les membres du Conseil de Surveillance de la Société.

Chapitre VII - Réserve légale

Art. 14. Réserve légale. Sur base les profits nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve prévue par la loi. Cette allocation cessera d'être requise dès que cette réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société telle que fixé, augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 6 de ces Statuts.



Chapitre VIII - Liquidation - Modification des statuts

Art. 15. Modification. Sauf dispositions contraires et, sous réserve de l'approbation de l'Associé Commandité, les Statuts peuvent être modifies par l'assemblée générale des actionnaires selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 16. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (individus ou entités légales) effectueront la liquidation. Le(s) liquidateur(s) sera/seront désigné(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui décidera de la dissolution de la Société selon le même quorum et les mêmes exigences de majorité que pour une modification des Statuts et qui déterminera leur pouvoir et rémunération.

Chapitre IX - Dispositions finales - Loi applicable

Art. 17. Divers. En ce qui concerne tous les points non réglementés par les Statuts, les parties se référeront à la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Onzième résolution

L'Assemblée décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout avocat et/ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg de procéder individuellement, au nom de la Société, à l'enregistrement des changements ci-dessous dans les registres existants concernés de la Société et à la création de nouveau(x) registre(s), le cas échéant.

Douzième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autorité à tout gérant de Bain Capital Everest Manager, une société à responsabilité limitée, établie et organisée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 153.530, agissant en sa qualité d'associé-gérant-commandité de la Société de signer tous les documents ou effectuer tous les actes nécessaires ou utiles en relation avec les résolutions ci-dessus.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, l'Assemblée est clôturée.

Evaluation des frais

Les dépenses coûts, honoraires et charges de toute sorte qui incombent à la société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à EUR

Déclarations

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, G. BELTRAME, N. MARCHAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juin 2010. Relation: LAC/2010/27682. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093213/1594.

(100103845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Tech & Trade, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 140, Zone Industrielle Scheleck I.

R.C.S. Luxembourg B 143.859.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085953/10.

(100095374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.



The Family of N & J Rothschild S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 111.708.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010085955/10.

(100095117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Time Power Advantage, Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, 1, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 147.404.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085956/10.

(100095379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Tovimmo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 99.990.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Référence de publication: 2010085957/10. Signature.

(100095467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Iceo Parallel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue J.-P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 147.586.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010086165/14.

(100096493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Tovimmo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 99.990.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010085958/10.

(100095476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Signature.



Verdandi Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Verdandi Holding S.à r.l.

C.S. RAY / IMC S.à r.l.

- / Signatures

A Manager / B Manager

Référence de publication: 2010085960/13.

(100095110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 79.256.

Le Bilan consolidé de la société mère, Vodafone Group Plc, au 31 mars 2010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010085961/11.

(100095269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

H2D, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 118.722.

L'an deux mil dix, le vingt-neuf avril

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "H2D", avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, soussigné, en date du 07 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2019 du 27 octobre 2006, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B118.722.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Benoît de Bien, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75 Parc d'activités

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Aurore Maron, employée, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75 Parc d'activités

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Hélène Foucart, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75 Parc d'activités.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

- 1. Transfert du siège social de la société de Wiltz vers Capellen et la modification subséquente de l'article 2, paragraphe 1 des statuts;
 - 2. Modification des pouvoirs du conseil d'administration;
 - 3. Prolongation du mandat de l'administrateur unique et de l'administrateur-délégué,
 - 4. Constatation de la modification de la dénomination sociale du commissaire et prolongation de son mandat.
- II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.



- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-9515 Wiltz, 59, rue Grande Duchesse Charlotte au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen et de modifier en conséquence l'article 2, paragraphe 1 comme suit:

" Art. 1 er. (paragraphe 1). Le siège social est établi à Mamer/Capellen."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts pour lui permettre d'être gérée par un administrateur unique, et remplace en conséquence les articles 7, 8, 10, 11, 12, 14 et 16 comme suit:

" Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

- Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.
- Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société,



ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgation exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque administrateur.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent".

Troisième résolution

L'assemblée décide de prolonger le mandat de la société "SEREN" Sàrl, au L-8308 Capellen, 75 Parc d'Activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-110588, administrateur unique et administrateur-délégué, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Quatrième résolution

L'assemblée constate la modification de la dénomination sociale du Commissaire en "DUNE EXPERTISES" Sàrl dont le siège sis au L-8308 Capellen, 75 Parc d'Activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-110593 et décide de prolonger son mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.40 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 800.-EUR

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. de Bien, A. Maron, H. Foucart, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 3 mai 2010 - WIL/2010/395 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 9 juin 2010. Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010089409/128.

(100097386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Westra Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 61.769.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2010085965/10.

(100095464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.



Wisley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.649.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Wisley S.A.

Représentée par M. Matthijs BOGERS

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010085966/13.

(100095735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Yarmot s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 2, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 132.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4. RUE HENRI SCHNADT

Référence de publication: 2010085969/12.

(100095218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

AMO Holding 17 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.801.

Prorogation des mandats des administrateurs et du commissaire

L'Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2010 a décidé de proroger les mandats venus à échéance des administrateurs suivants:

- M. Egbert Frank Jozef JANSEN, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
- M. Patricio Javier LASSO PEÑA, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
- Mme Hilde VAN GREMBERGEN, avec adresse professionnelle au 66 boulevard de l'Impératrice, B-1000 Bruxelles. Leur mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2015.

La même Assemblée a décidé de proroger le mandat du commissaire M. Christian SCHILTZ, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Référence de publication: 2010086010/19.

(100095905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Yoble Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 98.579.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2010085970/11.

(100095133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.



Yoble Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 98.579.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mars 2010

L'Assemblée décide de renouveler, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016, le mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Patrick Rochas, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg;
- Madame Sylviane Courtois, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg;
- Madame Patricia Meyers, demeurant au 15, Bosduivenlaan B-8300 Knokke-Heist.

Patrick ROCHAS Administrateur

Référence de publication: 2010085971/15.

(100095708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Zurich Group Funding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 104.156.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 mars 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 avril 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010085972/13.

(100095253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Avaloq Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.673.

Par résolutions signées en date du 28 mai 2010, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat des gérants suivants:

- Enrico Ardielli, avec adresse au 58, Im Holländer, 8706 Meilen, Suisse,
- Peter Schöpfer, avec adresse au 42, Hungerstrasse, 8832 Wilen b. Wollerau, Suisse,

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010085992/15.

(100095811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

energie-pass.lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8550 Noerdange, 15, Dikrecherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 145.263.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2010085973/10.

(100095791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.



iii European Property SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 137.555.

EXTRAIT

Il résulte des minutes de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 16 juin 2010 que le siège social de la Société est transféré au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1 er juillet 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er juillet 2010.

Référence de publication: 2010085974/13.

(100095774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Aberdeen Balanced Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.592.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juillet 2010.

Selim Saykan

Gérant

Référence de publication: 2010085976/12.

(100095633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

AMO Holding 18 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.828.

Prorogation des mandats des administrateurs et du commissaire

L'Assemblée générale ordinaire du 1 ^{ier} juillet 2010 a décidé de proroger les mandats venus à échéance des administrateurs suivants:

- M. Egbert Frank Jozef JANSEN, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
- M. Patricio Javier LASSO PEÑA, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
- Mme Hilde VAN GREMBERGEN, avec adresse professionnelle au 66 boulevard de l'Impératrice, B-1000 Bruxelles.

Leur mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2015.

La même Assemblée a décidé de proroger le mandat du commissaire M. Christian SCHILTZ, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Référence de publication: 2010086011/19.

(100095916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Aberdeen Property Investors (General Partner) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 130.335.

Le bilan au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juillet 2010.

Selim Saykan

Gérant

Référence de publication: 2010085977/12.

(100095634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.



Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.951.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juillet 2010.

Selim Saykan

Gérant

Référence de publication: 2010085978/12.

(100095635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Aberdeen Shopping 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 118.313.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juillet 2010.

Selim Saykan

Gérant

Référence de publication: 2010085979/12.

(100095636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Bat'lde Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 137.710.

Extrait de l'assemblée Générale Extraordinaire du 24 Juin 2010

L'assemblée Générale des actionnaires s'est réunie sur base de convocation orale ce jeudi 24 juin 2010 à 16h00 au siège de la société.

L'assemblée a pris acte de la démission de Madame Ella Shilina de son poste d'administrateur en date du 17 juin 2010 et décide de nommer en tant que nouvel administrateur Mr Jean-Charles Busschaert, domicilié à 10 Rue de Montigny B-5380 Forville. Le mandat prend effet au 24 juin 2010 et se prolonge jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015

Plus aucuns points n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 16h30.

NE VARIETATUR

Jean-Charles Busschaert

Administrateur

Référence de publication: 2010086028/18.

(100095922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Abhaya S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 89.594.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the ninth day of June.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Jorrit Crompvoets, private employee, professionally residing in L2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyes, acting in the name and on behalf of Ceiba S.à r.l., a company, having its registered office at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, registered under R.C.S. Luxembourg number B 89 593, by virtue of a proxy given on May 11, 2010.



The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "Abhaya S.à r.l.", having its principal office in L2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes, has been incorporated to a deed of the notary Gérard LECUIT, residing then in Hesperange on 3 rd October 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1701 of 28 November 2002. The articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 20 February 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 593 of May 30, 2003;
- that the capital of the corporation "Abhaya S.à r.l." is fixed at TWELVE THOUSAND SIX HUNDRED EURO (12,600.- EUR) represented by FIVE HUNDRED AND FOUR (504) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.-EUR) each, fully paid;
 - that Ceiba S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares;
- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at May 25 th, 2010, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at May 25^{th} , 2010, being only one information for all purposes;
 - following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
 - the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to the duties;
 - there shall be proceeded to the cancellation of all units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf juin.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jorrit Crompvoets, employé privé, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Ceiba S.à r.l. ayant son siège social au 12 rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 89 593, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 11 mai 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société Abhaya S.à r.l., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 112, rue Léon Thyes a été constituée suivant acte du notaire Gérard LECUIT, de résidence à Hesperange, en date du 3 octobre 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1701 du 28 novembre 2002; Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 février 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 593 du 30 mai 2003;



- que le capital social de la société Abhaya S.à r.l. s'élève actuellement à DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (12.600.-EUR) représenté par CINQ CENT QUATRE (504) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EURO (25.-EUR) chacune entièrement libérées;
 - que Ceiba S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;
- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 25 mai 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 25 mai 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
 - suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
 - décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
 - il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. CROMPVOETS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2010. Relation: LAC/2010/26046. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010085980/100.

(100095923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Al Sub Silver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Banque domiciliataire

Référence de publication: 2010085984/13.

(100095639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Aleph Sailing Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.925.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 avril 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 mai 2010.

Référence de publication: 2010085985/11.

(100096212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010085986/11.

(100095823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

AmCredit Funding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 118.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085988/10.

(100095928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Medfort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 151.464.

EXTRAIT

Il résulte du contrat d'achat de parts sociales signé le 2 juillet 2010 que les parts sociales de la société sont réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre
	de parts
	sociales
Yellow Bridge Partners Limited, Suite 3, Watergardens 4 Gibraltar	500
TOTAL	500
Luxembourg, le 2 juillet 2010.	
Référence de publication: 2010086223/17.	
(100095626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.	

Areff LP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.981.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juillet 2010.

Selim Saykan

Gérant

Référence de publication: 2010085990/12.

(100095637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.



ArvinMeritor Investment (Luxembourg) Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 14.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 84.358.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Référence de publication: 2010085991/11.

(100095824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

AB Sciex Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 149.679.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 avril 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 mai 2010.

Référence de publication: 2010085997/11.

(100096211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Achab Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 17.244.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 28 juin 2010 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012:

- Evelyne GUILLAUME, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- Horst SCHNEIDER, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- René OTT, 12, Herrengasse FL-9490 Vaduz, Président, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010085999/15.

(100095906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Aircraft Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 107.707.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010086007/10.

(100095967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Adilev Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.556.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010086001/9.

(100095843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.



Aircraft Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 107.707.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010086008/10.

(100095968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Atao Licensing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 106.049.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010086016/10.

(100095736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

BWI Company Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 147.667.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 juillet 2010.

Référence de publication: 2010086038/10.

(100095781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Bain Dollarama (Luxembourg) One, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 103.829.

Les comptes annuels au 31 janvier 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010086026/10.

(100095883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Berkshire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 109.446.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour BERKSHIRE SA

Signature

Référence de publication: 2010086030/13.

(100095835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.



Nauticalux S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010086231/10.

(100095938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Olico Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.466.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Référence de publication: 2010086240/10.

(100095644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Opera - Participations Sca, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.701.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59019 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010086241/10.

(100096309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Oquendo (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Thomas Dewe

Référence de publication: 2010086242/14.

(100095901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

PO Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 131.555.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°58996 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010086268/10.

(100095664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck